



SIBELGA
RAPPORT ANNUEL

2008



Dénomination et forme

Sibelga ■ Association intercommunale ayant la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée, régie par la loi du 22 décembre 1986.

Siège social

Quai des Usines 16 ■ 1000 Bruxelles

Constitution

Autorisée par Arrêté royal du 24 juin 1982. ■ Constituée le 29 juin 1982, suivant acte publié à l'Annexe au Moniteur belge du 8 juillet 1983 sous le numéro 1755-3.

Statuts et modifications statutaires

Les statuts de l'intercommunale ont été approuvés par Arrêté royal du 1^{er} décembre 1982 et publiés à l'Annexe au Moniteur belge du 8 juillet 1983 sous le numéro 1755-3.

Ils ont été modifiés à diverses reprises et, pour la dernière fois, par l'Assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2006 suivant acte publié à l'Annexe au Moniteur belge du 2 mai 2006.

Les statuts sont disponibles sur www.sibelga.be, rubrique "publications".

Sommaire

Présentation	2
Sibelga en chiffres	2
Métiers et mission	3
Données marquantes	3
Quelques repères 2008	4
Quelques défis 2009	5
Rapport d'activités	8
Sibelga, une amélioration continue	8
Sibelga et la gestion des réseaux	16
Sibelga et ses missions de service public	26
Sibelga dans son contexte	36
Informations légales et statutaires	44
Organes de gestion et de contrôle	44
Rapport de gestion	46
Rapport du Collège des commissaires	52
Rapport du Commissaire-réviseur	53
Comptes annuels 2008	54
▪ Bilan	56
▪ Annexes	63
Statistiques	90

SIBELGA EN CHIFFRES

6 299,8 km
de réseau électricité

2 841,3 km
de réseau gaz naturel

669 324
points de fourniture électricité

487 974
points de fourniture gaz naturel

5 261 799 MWh
d'électricité transportée

10 511 433 MWh
de gaz transporté

67 586
luminaires

SIBELGA

METIERS ET MISSION

Sibelga résulte de la volonté politique régionale

En tant que gestionnaire unique des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, Sibelga est propriétaire de ces réseaux. Avec ses filiales, elle en assure la gestion technique et en garantit l'accessibilité équitable pour tous les acteurs du marché, fournisseurs et consommateurs.

Sibelga est le gestionnaire technique des réseaux

La mission centrale de Sibelga est de gérer les réseaux de distribution au jour le jour, tout en prévoyant leur maintenance et leur évolution sur le long terme. Les réseaux doivent s'adapter selon les besoins des consommateurs et de leurs fournisseurs, tout en s'intégrant harmonieusement à la cité.

Dans l'exercice de cette mission, sous le contrôle des régulateurs régional et fédéral, Sibelga fait preuve d'un souci constant de la meilleure qualité au meilleur coût. Elle veille également à maintenir un dialogue avec les autorités et services techniques des dix-neuf communes bruxelloises.

Sibelga contribue au bon fonctionnement du marché

Dans le marché libéralisé, Sibelga occupe une position clé. Sa compétence couvre l'ensemble des réseaux de distribution jusqu'aux, et en ce compris les compteurs. Ses clients sont les fournisseurs pour le compte desquels elle achemine l'énergie et réalise le relevé et le traitement des données de consommation. Sibelga effectue également, à la demande des consommateurs finaux, tous les travaux de raccordement aux réseaux pour assurer leur approvisionnement en énergie. Dans l'exercice de cette mission, la plus grande impartialité guide Sibelga afin que la concurrence puisse fonctionner au mieux et donc profiter à l'ensemble des consommateurs.

Sibelga exerce des missions de service public

- ↑ Elle gère l'éclairage public sur les voiries communales.
- ↑ Elle assure le rôle de fournisseur social d'énergie pour les consommateurs protégés.
- ↑ Elle promeut les économies d'énergie en partenariat avec la Région et Bruxelles Environnement.
- ↑ Depuis 2008, elle assure également le rôle de fournisseur pour les consommateurs occasionnels sur la voie publique, tels que foires, festivités, ...

Sibelga attache une importance particulière à l'excellence de ses services vis-à-vis de l'ensemble des consommateurs.

SIBELGA

DONNEES MARQUANTES

Chiffre d'affaires
313 648 860 euros

Investissements nets
62 295 793 euros

Résultat net
57 439 922 euros

Total du bilan
1 075 906 968 euros

Personnes employées
(groupe Sibelga)
1 008
(exprimé en équivalent temps plein)

SIBELGA

QUELQUES REPERES 2008



Deuxième exercice complet de gestion autonome et totale de la politique d'achats de Sibelga sans pour autant négliger les collaborations et effets d'échelle possibles avec les autres gestionnaires de réseaux.



Lancement d'un vaste projet sur trois ans pour mettre à jour et compléter les quelque 2 300 notes de méthode et d'instruction couvrant toutes nos activités techniques. Objectif: améliorer la qualité du service, consigner et transmettre plus facilement notre savoir-faire et augmenter la sécurité pour les collaborateurs et les citoyens.



Première en Belgique! Sibelga teste en "live", sur le réseau, ses premiers compteurs intelligents, dits "Smart Meters".



Objectifs dépassés en matière d'entretien et de renouvellement des infrastructures de réseaux gaz et électricité. Et ceci, malgré un nombre sans cesse croissant d'agressions à nos installations causées par des tiers.



Premiers pas en vue d'obtenir le label d'entreprise Eco-dynamique, label soutenu par la Région de Bruxelles - Capitale en constituant le dossier de candidature.



Acquisition de notre indépendance informatique grâce au lancement de l'application NNAM qui gère l'ensemble des points de fourniture et des relations entre les consommateurs finaux et leur fournisseur.



Reconduction de la certification ISO 9001-2000, garante des bonnes pratiques en matière de gestion des ressources et d'amélioration continue de la qualité.



Concertation sociale importante tout au long de l'année avec au printemps et à l'automne, quelques actions de blocage du site par une minorité de travailleurs. Celles-ci n'ont toutefois jamais débouché sur une rupture du dialogue.

2008

SIBELGA

QUELQUES DEFIS 2009



Smart Meter: analyse, bilan et enseignements de l'installation sur les réseaux des compteurs intelligents.



Mixer, un nouveau système informatique pour le relevé des compteurs, sera mis en place, avec à la clef, pour Sibelga, une plus grande efficacité et un meilleur rendement, et pour le client, la possibilité d'introduire ses index par internet et une légère modification d'un mois maximum du calendrier de relevé.



Accord tarifaire quadriennal 2009-2012 à conclure avec la CREG, le régulateur fédéral.



Premier bilan du marché des entrepreneurs et application des mesures prévues en cas de bonnes ou mauvaises prestations.



Formation ABC Prévention pour l'ensemble des collaborateurs afin de contribuer à renforcer la culture sécurité au sein de l'entreprise.



Mise en service d'Atlas, une nouvelle application cartographique associée à une grande base de données de toutes les infrastructures de nos réseaux. Elle concerne dans un premier temps le réseau gaz. Les développements se poursuivront pour le réseau électrique.



Création, à l'initiative du Port de Bruxelles, d'une zone logistique intermodale sur l'ancien site de Carcoke, ce qui implique pour Sibelga le déplacement de nombreuses installations majeures de nos réseaux moyenne pression et haute tension.



Publication d'un Observatoire des Prix qui compare tous les trois mois, l'évolution de la composition du prix de l'énergie, pour différents types de clients, pour trois Gestionnaires de réseaux, l'un en Flandre, l'un en Wallonie et Sibelga.

2009

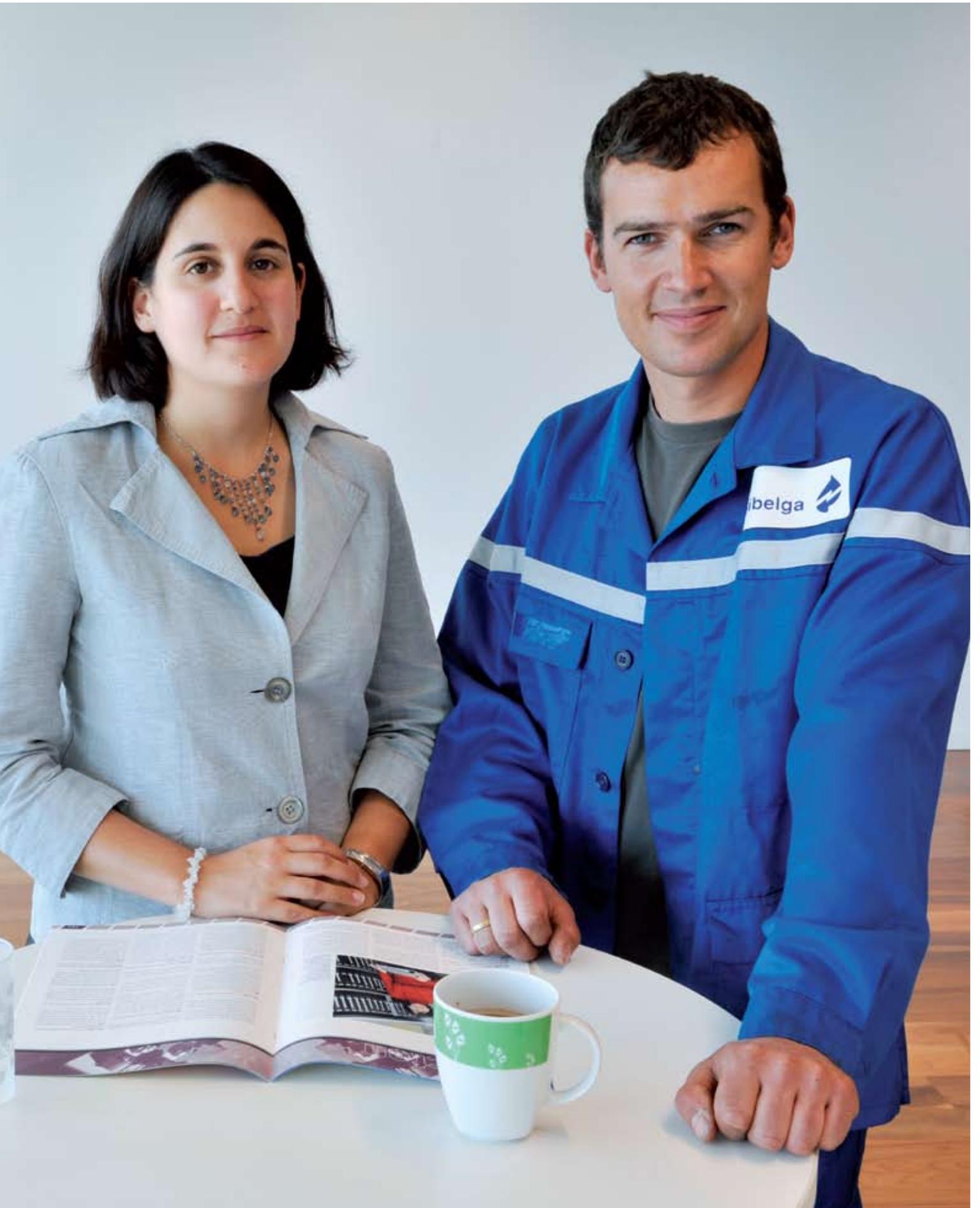
SIBELGA**MEMBRES DU PERSONNEL**

“J’ai toujours travaillé en exploitation, sur le terrain. Demain, en devenant formateur, je veux partager ma connaissance avec les autres. Et je suis particulièrement heureux de pouvoir réorienter ma carrière.”

Koen De Neve

“Déjà bientôt un an que je travaille au recrutement. Visite de chantiers, tournée des compteurs, démonstrations en ateliers, séminaires RH... Décidément, on n’a rien laissé au hasard pour me montrer la réalité du terrain et améliorer ma formation. Le plus beau cadeau: la confiance que mon équipe m’accorde.”

Tara Vandenbranden



RAPPORT D'ACTIVITES

SIBELGA

**UNE AMELIORATION
CONTINUE**

ISO 9001-2000
certification renouvelée

300
recrutements permanents
et temporaires

132 millions d'euros
d'achats de biens
et de services

SIBELGA EST CONFRONTEE
AU DEFI DE LA PERFORMANCE
ET DE L'AMELIORATION CONTINUE.



**SIBELGA, MEME SI SES METIERS REPOSENT SUR UN SOLIDE
HERITAGE HISTORIQUE, EST UNE ENTREPRISE JEUNE, ŒUVRANT
DANS UN CONTEXTE ET UN MARCHÉ RESOLUMENT NOUVEAUX.**

Le paradoxe n'est qu'apparent. Pour s'en convaincre, il suffit de faire un rapide flash-back sur la demi-douzaine d'années qui vient de s'écouler.

Durant cette période, Sibelga est née de la fusion de plusieurs entreprises. Sur le terrain, les interactions profondes entretenues avec le partenaire privé sont complètement révisées. Il doit quitter progressivement le capital de l'intercommunale, tandis que cette dernière doit reprendre à son compte tout le volet opérationnel de l'activité. L'entreprise ainsi constituée s'est vue confier des missions et métiers nouveaux.

L'ensemble de ces bouleversements a modelé le nouveau visage institutionnel et le modèle actuel de Sibelga.

Durant le même laps de temps, le terrain d'action de la toute fraîche entreprise vivait lui-même une complète mutation. En deux phases successives, le marché a été complètement libéralisé. Cette progressivité a obligé Sibelga à continuer à exercer, jusque début 2007, ses métiers tels qu'ils existaient dans le marché régulé. Et, dans le même temps, Sibelga devait préparer, puis déployer ses nouvelles activités dans un marché libéralisé. Certains contours, limites et règles de fonctionnement de ce marché se constituaient progressivement au gré de sa mise en place. Les incertitudes et aléas d'une libéralisation inédite et menée très rapidement n'ont pas manqué.

Dans ce contexte chahuté, Sibelga a rempli sa mission et réussi le challenge de cette transition, de cette profonde mutation. Parfois, pourtant, il a fallu agir au plus pressé, voire improviser.

Le défi de la performance et de l'amélioration

Cette brève page historique étant tournée, l'importance de l'exercice 2008 apparaît plus clairement. 2007 avait cumulé les derniers bouleversements majeurs qu'étaient la mise en place d'une nouvelle organisation et la phase ultime - et massive - de libéralisation des consommateurs résidentiels.

L'exercice 2008 n'est certes pas l'amorce d'un long fleuve tranquille. Mais il est le premier où la nouvelle organisation est en place et exerce ses activités dans un contexte plus clair mais pas encore stabilisé. Sibelga doit profiter de ce contexte et de la visibilité sur l'avenir pour asseoir son organisation interne et prendre toutes les dispositions pour améliorer productivité, performances et qualité du service rendu.

Pour mémoire, l'organisation interne de la nouvelle Sibelga repose sur trois piliers:

- **Le département Gestion Accès aux réseaux** est celui qui gère l'ensemble des relations avec la clientèle. Un gestionnaire de réseaux de distribution a deux types de clients:

Les fournisseurs du marché qui sollicitent l'accès aux réseaux pour que leur énergie y soit acheminée vers les consommateurs. Pour leur compte, Sibelga prend en charge les données relatives aux points de fourniture et aux volumes de consommation dont la transmission est indispensable au bon fonctionnement du marché libéralisé.

Les consommateurs qui ont recours au gestionnaire de réseaux de distribution pour les questions relatives aux raccordements et compteurs. Pour les clients dits "protégés", Sibelga agit comme fournisseur social dans le cadre d'une de ses missions de service public.

- **Le département Gestion des réseaux** est axé sur les infrastructures des réseaux de distribution, à savoir leur gestion, leur contrôle, leur entretien, les adaptations nécessaires à leur évolution sur le long terme. Ses équipes techniques assurent aussi l'interface avec les réseaux de transport haute tension d'Elia et haute pression de Fluxys.
- **Le département Asset Management** a pour tâche d'orienter les investissements et la maintenance à long terme des réseaux. Il supervise le service Achats, le service Technologies-Méthodes-Formation (TMFO) ainsi que le service Logistique.

Sibelga met en place et fait vivre les structures, systèmes et méthodes en vue d'assurer un service maximal vis-à-vis de ses clients, du marché et de la collectivité.

En 2008, Sibelga a oeuvré à l'amélioration de la qualité de son travail et à la mise en place de mécanismes et outils permettant cette amélioration continue. Très souvent, ces mécanismes sont peu connus du grand public, c'est particulièrement vrai pour un gestionnaire de réseaux, dont les activités sont essentielles mais peu publiques.

Une des orientations majeures de ce rapport d'activités est précisément de montrer la recherche de qualité que nécessitent un marché libéralisé de l'énergie fonctionnel, une fourniture garantie en électricité et gaz naturel et des services impeccables à tous les types de clientèle, y compris aux autorités qui ont confié à Sibelga des missions spécifiques de service public.



Amélioration continue

Une partie des mécanismes et actions visant l'amélioration continue sont transversaux à toute l'entreprise et sont évoqués dans ce chapitre:

- Balanced Scorecard: indicateurs de performances précis et objectifs.
- Actions "Sécurité au travail".
- Business Process Management Notation: la formalisation de tous les processus de l'entreprise.
- ISO 9001-2000: le renouvellement de la certification "qualité".
- Politique de performances "Ressources humaines".
- Contribution au "développement durable".
- Politique d'achats transversale.

Une autre partie des mécanismes et actions visant l'amélioration continue relèvent des activités opérationnelles. Il seront à ce titre développés dans les chapitres suivants qui y sont consacrés:

- **Asset Management** permet une plus grande qualité et efficacité dans la gestion technique des réseaux en tenant compte du patrimoine et de sa gestion sur le long terme. (lire en page 18)
- En **Technologies, Méthodes et Formation (TMFO)**, l'établissement de procédures claires pour les travaux techniques concourt à la qualité et à la sécurité. (lire en page 19)
- **New Network Access Management (NNAM)** dote Sibelga d'une informatique de données indépendante en vue d'un meilleur fonctionnement du marché et d'un service amélioré à la clientèle. (lire en page 37)

Décrire les processus, un fondement indispensable de l'amélioration continue

Comme toutes les entreprises, pour déployer ses activités et remplir ses missions, Sibelga fait se succéder une série d'actions. Et, comme pour toutes les entreprises, connaître, décrire et formaliser ces actions dans des processus permet d'assurer la continuité et l'efficacité des activités et la qualité des produits ou services.

Historiquement, Sibelga bénéficiait de la certification ISO-9001-2000 héritée de son partenaire privé. Cette certification ne couvrait pourtant que certains des domaines techniques qui sont restés constants malgré les mutations vécues par Sibelga les cinq dernières années. Sans même évoquer les doublons nés de l'évolution institutionnelle de l'entreprise, il n'existait rien sur les nouveaux processus nés de la libéralisation ni sur les besoins de demain.

Sibelga étant arrivée dans une période plus stable, l'occasion était idéale de remettre à plat tous ses processus. Un service a été créé à cette fin. Il assiste les "métiers" dans la définition de leurs processus selon le standard Business Process Management Notation (BPMN). L'utilisation d'un langage commun et de codes partagés par tous permet d'identifier, de visualiser et de formaliser l'enchaînement des actions d'un processus.

Cette formalisation est le fondement même d'une politique de qualité et d'amélioration continue. Le principe vaut pour chacun des processus, mais aussi pour leurs interactions: voir ce qui fonctionne mieux, moins bien, ou pas; évaluer quel serait l'impact de modifications, quels seraient les moyens à mettre en oeuvre et pour quels résultats; disposer d'indicateurs de performance et fixer des objectifs. Par exemple, beaucoup d'objectifs de la "Balanced Scorecard" peuvent à l'avenir être fixés avec plus de précision.



ISO 9001-2000 - Certification renouvelée

Comme évoqué plus haut, Sibelga a bénéficié de l'héritage historique d'une certification ISO 9001-2000. Pour renouveler cette certification, un organisme indépendant doit réaliser un audit périodique dans l'entreprise. 2008 était justement l'année de cet audit. L'occasion a, bien entendu, été mise à profit pour conjuguer intimement la démarche de certification avec celle - plus globale - de définition de tous les processus de l'entreprise selon le standard BPMN. Les démarches sont effectivement parallèles: la norme ISO 9001-2000 décrit un ensemble de bonnes pratiques en matière de gestion des ressources, de la production et des mesures d'amélioration. La certification a été reconduite le 2 octobre 2008.

Une politique d'achat organisée, stricte et centralisée pour réduire les coûts

Les achats de biens et de services de Sibelga ont représenté en 2008 une somme de 132 millions d'euros. Depuis 2006, le service Achat de Sibelga a pour mission de reprendre en main des achats auparavant réalisés par le partenaire associé. En 2008, il a réalisé un recensement des achats afin, notamment, de voir lesquels peuvent être groupés pour bénéficier d'effets d'échelle.

L'exercice 2008 l'a bien montré: au-delà du fait que toute économie réalisée sur les achats se répercute d'une manière ou d'une autre sur les clients de Sibelga, une politique d'achat bien structurée est également garante de qualité.

- Le nouveau marché "entrepreneurs", passé en 2007, avait permis de contenir la hausse de ces coûts qui représentent 20% des achats de Sibelga (20 millions d'euros). En 2008, ces contrats incluant des critères d'évaluation ont pleinement porté leurs fruits également en matière de qualité: près de 500 contrôles ont été menés sur les chantiers par le service TMFO de Sibelga (voir page 19). Les grilles d'évaluation mises en oeuvre et la clarté qui en résulte satisfont autant Sibelga que les entrepreneurs. Significativement, les plaintes (mauvaise signalisation de chantier, mauvais repavage, etc.) sont en baisse, preuve qu'une politique d'achat bien menée participe à la qualité du service à la collectivité.
- De nouveaux marchés "poteaux" et "entrepreneurs" ont été passés en 2008 pour l'activité "éclairage public". Ici encore, l'objectif économique - près de 10% d'économie sur la pose des poteaux - est renforcé par des critères de qualité. Gérer de manière centralisée l'achat des poteaux permet à Sibelga de proposer des solutions moins onéreuses et plus adaptées à ses partenaires communaux et de renforcer la qualité du service.

"Atteindre les objectifs fixés par la Balanced Scorecard est le fruit d'efforts continus et de tous."

"Avoir un indicateur clair nous donnant un objectif à atteindre, c'est très important. On sait avec plus de précision ce qu'on attend de nous. Avant, on était parfois dans le flou. On faisait de son mieux mais sans savoir ce qui pouvait être considéré comme un bon résultat."

C'est ainsi que Philippe Gillis parle de la Balanced Scorecard. En 2008, son service "Exploitation gaz" a largement atteint son objectif d'élimination de canalisation gaz en fonte et fibrociment.

Balanced Scorecard? C'est le tableau de bord de l'entreprise sur lesquels figurent, bien rangés les uns derrière les autres,

les objectifs annuels à atteindre. Démontre autant de pièces chaque année. Répondre aux plaintes dans un délai moyen d'autant de jours. Envoyer les factures dans tel délai moyen. Il y en a pour toutes les activités de Sibelga.

Rien d'exceptionnel? Non! Sauf que, pour beaucoup de ces tâches, jusqu'à présent,

ces indicateurs n'existaient pas. On évoluait parfois à l'aveugle. Pouvoir mesurer les performances et les contre-performances et jauger les progressions d'une année à l'autre: un pas indispensable sur la voie de l'amélioration.

- Les contrats d'achat d'énergie ont fait l'objet d'une attention particulière en 2008. Electricité pour l'éclairage public, compensations des pertes de réseau, et fourniture aux clients protégés; gaz naturel pour les installations de cogénération. Bon an mal an, l'énergie représente des dépenses de 18 millions d'euros. En 2008, Sibelga a mis en place des mécanismes pour être plus réactif sur le marché et profiter au mieux de la volatilité des coûts de l'énergie.

La qualité du service de Sibelga repose sur la compétence et les performances de son personnel

Performances. Le personnel constitue le rouage essentiel dans les performances d'une entreprise. Pour ses collaborateurs, 2008 est la première année de clarté complète quant au statut d'appartenance à Sibelga, entreprise autonome. Dans ce cadre, les choses étant claires, les services des ressources humaines ont accéléré le travail de définition des compétences attendues dans chaque fonction de l'entreprise. Il s'agit d'une base essentielle pour construire une politique de gestion des performances, car elle permet de définir pour chacun des travailleurs des objectifs spécifiques, mesurables et réalistes.

Le système de "performance management" se met ainsi progressivement en place. Il comporte au moins trois entretiens par an avec son supérieur hiérarchique pour chaque membre du personnel concerné. Ceux-ci portent sur la définition des objectifs, un suivi intermédiaire et une évaluation finale. Cette évaluation est réalisée suivant des méthodologies objectives. La Convention Collective du Travail a déterminé l'impact du score d'évaluation sur le salaire des collaborateurs "nouvelles conditions de travail".

Recrutements et formation. En 2008, près de 300 recrutements (200 en 2007) ont été réalisés pour des postes permanents ou temporaires. L'avènement de la crise a rendu le marché du travail moins tendu pour les techniciens. Sibelga a néanmoins maintenu ses efforts pour être connu comme employeur potentiel dans les 52 écoles techniques de la Région. Sibelga n'a pas plus relâché ses efforts en matière de formation. En 2008, 8 707 heures de formation technique et 19 253 heures de non technique ont été dispensées à l'ensemble du personnel.

Concertation sociale. Enfin, soulignons que l'année 2008 fut spécialement importante pour Sibelga en matière de concertation sociale. Pas moins de trois Conventions Collectives ont été négociées. Les partenaires - malgré plusieurs actions de blocage du site par une petite minorité de travailleurs - ont toujours maintenu le dialogue ouvert et ont pu arriver à des accords négociés et équilibrés, prenant en compte missions et objectifs de Sibelga dans le respect de ses collaborateurs.

Administration. Au niveau plus administratif, le département ressources humaines s'est concentré en 2007 sur la consolidation du service "Administration du personnel" œuvrant dorénavant pour un millier de collaborateurs. En 2008, ce service a lancé son "Front Office" destiné à répondre aux questions du personnel. Dans une entreprise où 400 personnes sont au quotidien sur le terrain, en dehors des bâtiments, ce service répondait à un réel besoin. En moyenne mensuelle, près de 1800 contacts sont pris par le personnel. Outre les questions posées par téléphone et mail, les visites physiques au service dépassent les 200 par mois en moyenne.

Enfin, il faut souligner que se sont poursuivis les indispensables et complexes travaux d'autonomisation progressive par rapport à l'informatique de gestion et d'administration du personnel du partenaire associé. Ceux-ci se poursuivront jusqu'en 2010.





La sécurité au travail est une priorité absolue de Sibelga

Elle est considérée comme partie intégrante du programme de qualité et d'amélioration continue

L'année 2008 a été une année d'intense mobilisation sur le thème de la sécurité. Et pour cause: en 2006, les taux de gravité et de fréquence des accidents étaient beaucoup plus élevés que ceux observés dans d'autres entreprises du secteur ou ayant des activités semblables. 2007 avait amorcé une amélioration des statistiques.

La mobilisation a été relayée par l'engagement très ferme de la direction et de la hiérarchie. Ainsi, depuis début 2008, tous les trois mois, un Comité de Direction est entièrement consacré à la prévention. Tous les mois, les résultats sont analysés collégialement par la Direction et le Conseiller en Prévention.

Les résultats enregistrés en 2008 constituent une réelle déception. Le nombre d'accidents est en hausse: 20 en 2008 par rapport à 13 en 2007. Ce nombre d'accidents est à la base du calcul du "taux de fréquence" qui était de 13,59 pour 2008. L'objectif fixé de 8 était donc largement dépassé. Le nombre de journées d'incapacité de travail influence quant à lui le "taux de gravité". En 2008 ce nombre a plus que doublé avec 288 jours contre 129 en 2007.

Il y a donc trop d'accidents, mais très heureusement leur gravité est relative. Aucun accident "fluides", lié directement au gaz naturel ou à l'électricité, n'a été à déplorer en 2008. La grande majorité des accidents résulte de "chutes et glissades" ou sont liés à des problèmes de "manutention". Il faut dès lors construire une culture de sécurité dans toutes les activités de l'entreprise. Sibelga est consciente qu'il s'agit d'un travail de longue haleine. Elle s'y attelle.

En 2008, un plan d'action a débuté pour réaliser en trois ans toutes les analyses de risques dans l'entreprise (méthodes, postes de travail, bâtiments et métier). Pour mieux les juguler à l'avenir, l'entreprise réalise une analyse systématique des risques auxquels son personnel est exposé. C'est notamment le cas par la mise en place d'un système rigoureux et systématique de "reporting" des accidents et "presqu'accidents".

Pour y parvenir, Sibelga renforce son encadrement et ses compétences en matière de sécurité au travail. L'entreprise dispose d'un conseiller en prévention du niveau le plus élevé, le niveau 1. Tous les membres de la ligne hiérarchique des directions techniques suivent également une formation spécifique à des niveaux 2 et 3 (représentant respectivement, un total de 30 jours et 7 jours par personne formée). 140 personnes sont concernées par ce programme de trois ans.

"Campagne de prévention liée aux risques de la manutention."



L'ex-championne olympique de judo à Séoul, Ingrid Berghmans, au siège de Sibelga!

Pas question de négocier un sponsoring ou de cours de judo. La "sportive belge du siècle" est aujourd'hui formatrice et coach en maintien corporel et techniques de manutention.

Les trois séances de formation réservées à l'ensemble du personnel étaient le point d'orgue de la campagne de prévention que Sibelga a consacrée en 2008 aux risques liés la manutention.



La préoccupation de l'environnement et l'utilisation rationnelle de l'énergie deviennent des réflexes. Ils contribuent à une intégration durable dans la société mais aussi à la performance économique de l'entreprise.

En 2008, Sibelga a installé un groupe de travail pour déterminer les actions à mener en matière d'environnement et de développement durable. Les premiers efforts ont porté sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments. Deux audits - un relatif au gaz naturel, l'autre à l'électricité - ont été menés au sein de l'entreprise par le département de Sibelga qui rend ce service aux communes.

Des actions concernant les consommations de gaz naturel ont été entreprises dès le dernier trimestre 2008: diminution d'un degré de la température dans les locaux; rationalisation de boucles de chauffage qui restaient actives sans raison 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7; réorganisation de certains circuits d'eau

chaude sanitaire (douches). En 2008, les mesures suggérées ont également été mises en oeuvre en matière d'électricité: automatisation de la coupure tant des éclairages que de l'air conditionné quand les bureaux et ateliers ne sont pas occupés.

L'objectif est de réduire la consommation énergétique des bâtiments de 15% en 2009 par rapport à 2008, ce qui - en sus de la nouvelle politique d'achat évoquée plus haut - se répercute directement sur les performances économiques de l'entreprise. Il est également prévu d'investir 300 000 euros dans l'installation d'une unité supplémentaire de cogénération pour couvrir partiellement la consommation propre des bâtiments du Quai des Usines.

Le groupe de travail environnement a également préparé un dossier de candidature pour obtenir le label d'entreprise Eco-Dynamique décerné par la Région de Bruxelles-Capitale. Ce travail s'est révélé précieux car il a permis le recensement de toutes les actions en faveur du développement durable (énergie, recyclage, déchets, etc.) et est donc riche en indicateurs utilisables dans une politique d'amélioration continue.

"Il ne faut pas que cette expérience se perde. Nous avons pensé à organiser une activité du même genre pendant la pause de midi"

Le moins qu'on puisse dire est que Chantal Janssens, du service juridique, a été convaincue par l'expérience...

Des affiches "*Vous n'êtes pas Superman!*", des documents "*Les règles d'or de la manutention*", "*Conseils et exercices pour renforcer sa structure physique*" et ces séances avec la championne sont autant d'initiatives pour lutter contre le lumbago et le mal de dos qui sont la

seconde cause d'accidents et d'incapacité de travail dans l'entreprise.

La première cause reste "les chutes et glissades", pour lesquelles s'était déployée une autre campagne à cheval sur 2007 et 2008.

**MANIPULEZ AVEC
PRUDENCE**



**BEHANDEL
MET ZORG**

RAPPORT D'ACTIVITES

SIBELGA

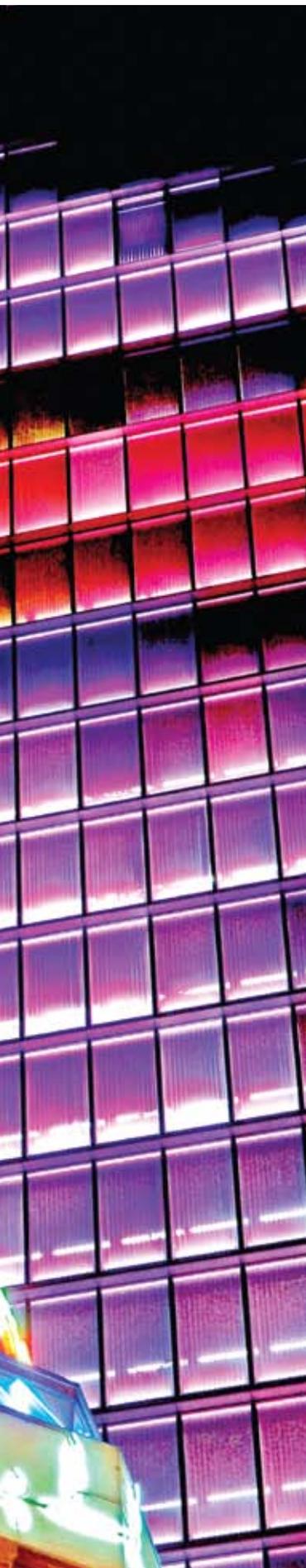
ET LA GESTION DES RESEAUX

6 300 km
de réseau électricité

2 841 km
de réseau gaz naturel

1 550 km
d'éclairage public

LES RESEAUX DOIVENT
REONDRE A L'EVOLUTION
DE LA MORPHOLOGIE SOCIO-
ECONOMIQUE DE BRUXELLES.



LES RESEAUX CONSTITUENT UN PATRIMOINE D'UNE VALEUR CONSIDERABLE. CET ACQUIS N'EST PAS FIGE. C'EST LE METIER DE SIBELGA DE LES GERER DANS LA DUREE ET, NOTAMMENT, DE LES ADAPTER AUX BESOINS DE L'ENSEMBLE DES CONSOMMATEURS.

Ces réseaux représentent, en effet, un patrimoine d'une valeur considérable, supérieure à 700 millions d'euros.

La totalité du réseau de distribution d'électricité représente 6 299,8 kilomètres de câbles de haute et basse tension. L'électricité est introduite sur ce réseau via 49 points de fourniture connectés aux infrastructures d'Elia, le gestionnaire du réseau de transport national. 6 026 cabines haute tension et 92 cabines de répartition et dispersion permettent le maillage du réseau de distribution et l'adaptation par étapes du courant de la haute tension vers les tensions d'utilisation.

Le réseau de distribution de gaz naturel comporte quant à lui 7 points de connexion avec le gestionnaire de réseau de transport Fluxys, 2 841,3 kilomètres de canalisations de moyenne et basse pression et 435 cabines réseau.

De tels réseaux ne sont pas figés dans le temps et doivent évoluer constamment.

D'une part, les réseaux doivent s'adapter à l'évolution de la configuration socio-économique des zones où ils permettent la distribution des énergies. A fortiori quand ils desservent une ville et une région dynamiques comme Bruxelles-Capitale. Il s'agit d'adapter et de repenser les infrastructures, câbles, conduites, transformateurs, postes de détente, raccordements, etc. pour répondre aux besoins des consommateurs. Immédiatement, on pense à l'obligation de satisfaire les besoins de quartiers récents, comme le quartier européen, ou de lotissements neufs. On perçoit facilement la nécessité de s'adapter au nouveau profil économique des environs des Gares du Midi et du Nord. On conçoit peut-être moins les adaptations induites dans les réseaux par le retour d'un habitat résidentiel haut de

Pour grande partie, l'efficacité et l'excellence de la gestion du patrimoine se joue dans l'ombre. La maintenance des réseaux est indissociable de la réflexion globale sur l'évolution dans le temps des réseaux.

gamme dans les étages autrefois vides des immeubles des quartiers commerçants du centre ville. C'est un des métiers de Sibelga de réaliser les adaptations nécessaires jusque et en ce compris les compteurs.

Mais Sibelga réalise aussi très souvent sur ses réseaux des travaux dont la justification n'est pas liée à la consommation de gaz naturel ou d'électricité, mais plutôt à des besoins de la vie urbaine et aux aménagements qu'ils induisent. Des travaux d'envergure ont été réalisés chaussée de Vilvoorde où nous avons déplacé nos câbles et conduites pour la construction, par la région, d'une piste cyclable. Les chantiers pour les rénovations des ponts de la SNCB entre les gares d'Etterbeek et Luxembourg ainsi que ceux autour du bâtiment Berlaimont en sont d'autres illustrations.

L'évolution des réseaux

Ces dernières années, le contexte est devenu plus clair. Sibelga est propriétaire autonome dans un champ d'action bien défini, celui de la gestion, de l'évolution, de l'entretien et de la maintenance du patrimoine que représentent les réseaux de distribution.

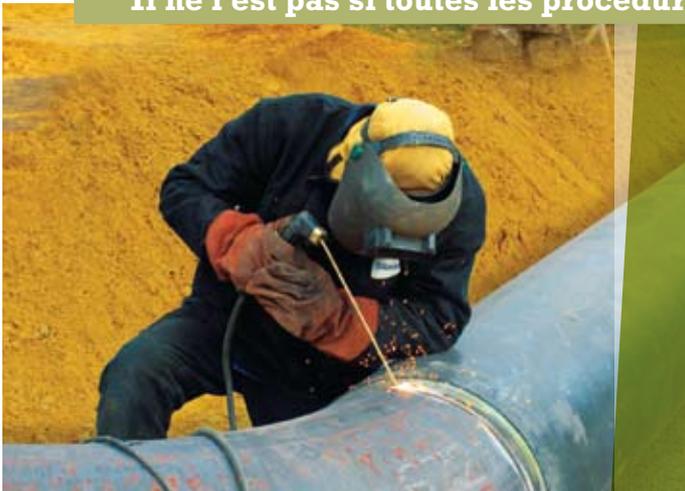
L'exercice 2008 a été le premier résultant pleinement des activités du département Asset Management. En son sein, une équipe définit la meilleure politique d'investissements dans les infrastructures compte tenu du développement, de la modernisation et de la politique d'entretien des réseaux. Il s'agit d'utiliser au mieux, dans la rationalité économique, les moyens financiers de l'entreprise et d'ainsi justifier ses dépenses le plus objectivement possible vis-à-vis des régulateurs. Pour définir les priorités dans les investissements, une méthodologie basée sur la gestion des risques a été élaborée en 2007.

En 2008, elle a été progressivement mise en oeuvre. Cette analyse détaillée a permis d'établir le plan d'investissement quadriennal 2009-2012. Parmi les axes prioritaires, il faut retenir, pour le gaz naturel, l'accélération du remplacement des conduites en fonte et fibrociment, en vue de terminer ces travaux pour 2014. Pour l'électricité, priorité est donnée aux investissements qui visent le remplacement des câbles et infrastructures défaillants.

La maintenance régulière des réseaux et la réalisation des travaux sont logiquement indissociables de la réflexion globale en matière de patrimoine et d'investissements. Elever les réseaux

"Notre métier peut être dangereux.

Il ne l'est pas si toutes les procédures sont suivies avec précision."



"Certaines soudures que nous réalisons sont spécialement complexes. D'autres ne sont pas très fréquemment pratiquées. Dans tous les cas, notre sécurité personnelle est en jeu. Dans ce contexte, il est toujours intéressant de disposer de procédures précises, reprenant toutes les étapes du travail..."

Jean Dedecker, coordinateur-soudeur, a accueilli avec satisfaction la démarche TechniDoCo.

au meilleur niveau de performance demande de bien les connaître pour savoir où et comment intervenir au meilleur moment. Le département Gestion des réseaux consacre ainsi son attention au système géographique Atlas, banque de données cartographiques et techniques intégrées pour les réseaux (gaz naturel, électricité et éclairage public). Améliorer la connaissance des équipements, de leurs caractéristiques techniques ainsi que de leur durée de vie est indispensable à une gestion performante des réseaux.

Définir des méthodes de travail et les respecter s'inscrit dans la recherche de la qualité et de la sécurité

Disposer de procédures et méthodes de travail claires et précises et surtout les appliquer, est indispensable à un travail de qualité. A cette dimension, s'ajoute la caractéristique de dangerosité potentielle induite par l'électricité et le gaz naturel, tant pour les travailleurs que pour les riverains et citoyens.

Sibelga a revitalisé, dès 2007, un service Technologies, Méthodes et Formation.

Avant d'entamer réellement le projet TechniDoCo, qui consiste à systématiser la production, la gestion et la diffusion de notes de méthodes ou d'instructions, (voir encadré ci-dessous) et à établir les méthodes une à une, il a fallu tout un travail de préparation de fond. Dans un premier temps, étudier et définir la forme standardisée et le mode de diffusion des documents utiles pour qu'ils soient accessibles aussi bien aux ingénieurs

qu'aux techniciens de terrain. Ensuite, recenser exhaustivement les 2 300 actes techniques qui nécessitent l'élaboration de notes de méthodes ou d'instructions de travail. Enfin établir avec les services d'exploitation un ordre de priorité dans le traitement, en fonction de leur importance pour la sécurité des travailleurs et des riverains et pour la bonne exploitation du réseau.

Par ailleurs, ces procédures devant constituer réellement un guide du travail, il est essentiel que le personnel soit informé et adhère pleinement à la démarche. L'élaboration et la diffusion de 1 600 notes de méthodes devrait se poursuivre pendant trois ans. Elles sont publiées dans un magazine spécifique (TMFO News), dont la parution est devenu mensuelle en 2008. Elles font l'objet d'une explication lors des réunions d'équipes techniques et ceux qui doivent les mettre en oeuvre doivent accuser réception des méthodologies qui leur sont transmises.

A ce programme, est bien entendu liée une politique de formation. Ainsi, en 2008, près de 2 000 jours/homme de formation ont été dispensés au personnel. Il est également clair que le service TMFO est associé de près aux démarches et procédures du service Achats (cahiers des charges, définition des normes, vérification de la qualité). C'est également le service TMFO qui réalise les contrôles de conformité et évaluations de chantier dans le cadre du marché des entrepreneurs (évoqué en page 12). En 2008, 475 contrôles ont été réalisés sur les poses et travaux de branchement. 329 non-conformités ont été constatées et - c'est le but - une solution y a été apportée dans les 10 jours calendrier en moyenne.

Les notes de méthodes ou d'instructions qui sont aujourd'hui régulièrement distribuées au sein des services techniques de Sibelga concernent ainsi un peu tous les domaines pratiques rencontrés au jour le jour. Quelques exemples: Choix des phases lors d'un raccordement d'un compteur électrique monophasé, Travaux de soudage sur acier, Scellement d'un

raccord monobloc pour compteur gaz monotubulaire, etc. C'est ainsi tout un corpus documentaire qui se constitue. Il faut d'ailleurs souligner que les suggestions du personnel, proposées par leur hiérarchie dans les comités Technologies, sont également bienvenues et suivies d'effet.





Investissements électricité

Ces investissements se répartissent en 13 millions d'euros investis dans le réseau HT (haute tension) et 15 millions d'euros dans le réseau BT (basse tension).

Alors que le réseau total de distribution est composé de 6 299,8 kilomètres, 131,2 kilomètres de câbles ont été posés au cours de l'année 2008, qu'ils viennent en remplacement ou en extension du réseau existant. 45,7 kilomètres relevaient de la haute tension et 85,5 kilomètres de la basse tension.

Sur base des analyses du département Asset Management, Sibelga a effectivement concentré beaucoup d'efforts sur l'accélération du remplacement progressif de ses réseaux basse tension. Certains de ces équipements sont en fonction depuis plus de 40 ans. Leurs caractéristiques et leur état ne sont pas toujours bien connus. Si bien que Sibelga - outre les interventions

consécutives à des pannes - les remplace de façon volontariste ou dès qu'une opportunité se présente. Ce rythme soutenu avait d'ailleurs amené à un accroissement de budget en 2008, celui-ci ayant été confirmé pour 2009.

Le nouveau poste de fourniture haute tension Hélicoptère, prévu pour augmenter la puissance disponible pour le centre de Bruxelles, a été construit en 2008. Les modifications au poste de répartition DAMIER, nécessaires pour l'intégration de cette nouvelle puissance dans nos réseaux ont également été effectuées. La mise en service du poste Hélicoptère par Elia est prévue en 2009.

Sur l'ensemble du réseau, 30 nouvelles cabines de transformation ont été installées et près de 91 transformateurs haute tension/basse tension ont été remplacés et 33 nouveaux installés.

**Près de 28 millions d'euros
ont été investis en 2008 dans le réseau
bruxellois de distribution d'électricité.**

"La réalisation du nouveau poste de répartition Guimard permettra de faire face à des demandes de puissances supérieures."



"Le quartier de la rue de la Loi et de la Chaussée de Wavre réclame de plus en plus de puissance électrique. Les projets immobiliers annoncés devraient accroître encore cette demande. Il fallait adapter nos postes de fourniture dans le quartier."

François Chevalier, responsable du service exploitation électricité, explique ainsi les investissements réalisés en 2008 sur le poste de répartition Guimard.



Investissements gaz

Ces investissements se répartissent en 20 millions d'euros investis dans le réseau BP (basse pression) et 2 millions d'euros dans le réseau MP (moyenne pression).

Alors que le réseau de gaz naturel comprend 2 841,3 kilomètres, 3,1 kilomètres de canalisations ont été posées en moyenne pression et 57,1 kilomètres en basse pression.

En 2008, Sibelga a maintenu un rythme très soutenu dans le programme de remplacement des canalisations en fonte ductile par des conduites en polyéthylène. Pour mémoire, ces canalisations basse pression, installées jusqu'au début des années 70, présentent des inconvénients majeurs. Composé de longs tronçons dont la matière est "cassante" et dont les joints connaissent des défaillances, ce réseau résiste mal aux charges et aux tensions. Il est donc le plus exposé aux sollicitations d'un

trafic en croissance. Le remplacement par du polyéthylène est recommandé car celui-ci est beaucoup plus souple. A Bruxelles, le remplacement de la fonte a commencé dans les années 90. A l'époque, il concernait plus de 600 kilomètres de canalisations en fonte et fibrociment. Il en reste actuellement 215 kilomètres. En maintenant le rythme de pose et en se fixant comme objectif une cinquantaine de kilomètres par an, Sibelga espère terminer ce remplacement en 2014.

Il faut noter également qu'en 2008, 8 nouvelles cabines de réseau ont été installées et 8 ont été rénovées. 20 nouvelles cabines clients ont été placées.

**Près de 22 millions d'euros
ont été investis en 2008 dans le réseau
bruxellois de distribution du gaz naturel.**

Le cas illustre bien comment le réseau géré par Sibelga doit évoluer et s'adapter aux nouvelles réalités de la Cité. Dans ce cas, plusieurs services de l'entreprise sont mobilisés et joignent leurs efforts pour mettre en oeuvre les meilleures solutions. A l'issue de ce genre de travaux (qui se généralisent notamment en matière de rénovation de cabines 5 et 11 kV),

non seulement l'adaptation répond à une évolution prévisible mais elle apporte aussi très souvent des améliorations. Par exemple, la cabine Guimard est équipée d'un système de télécommande qui permet de réenclencher la cabine à distance et de rétablir la fourniture dans des délais très courts.



ZOOM**L'intelligence au compteur**

Les compteurs intelligents, Smart Meters dans notre jargon, ne relèvent plus de la science-fiction! Les expériences se multiplient. En Belgique, Sibelga fait figure de pionnier en ayant lancé en 2008 un test à grande échelle portant sur 2 000 compteurs...

En Italie, ils sont déjà généralisés. Aux Pays-Bas, on a commencé à en installer de plus en plus. En France, la filiale "réseaux" d'EDF a décidé de franchir le pas. En Suède, les fournisseurs d'électricité sont tenus de facturer mensuellement la consommation. L'Europe y est favorable parce qu'ils contribuent à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Qui peut suivre l'évolution de sa consommation serait plus enclin à la maîtriser.

Des compteurs à multiples fonctionnalités

Les "smart meters" sont des équipements électroniques dotés de la capacité de communiquer de manière suivie et/ou à la demande les données relevées chez les consommateurs. De la même manière, ils peuvent être contrôlés à distance.

Deux technologies de communication s'imposent sur le marché: la transmission par réseau GSM ou directement via les câbles basse tension du réseau électrique jusqu'au poste de transformation le plus proche.

"Ce n'est pas tous les jours qu'une canalisation 8 bar est perforée.

Au Pont Van Praet, notre intervention fut rapide et efficace."



"C'était le 5 août à 14 heures. Nous avons été avertis par un entrepreneur qu'un de ses engins mécaniques venait de perforer une conduite de gaz sur le chantier de rénovation du tablier du Pont Van Praet. Nos équipes sont intervenues immédiatement et la situation a été rapidement sous contrôle."

Pas de doute, pour Philippe Gillis, l'accident du Pont Van Praet restera l'événement de l'exercice 2008.



A priori Sibelga, gestionnaire d'un réseau de distribution d'électricité devrait être plus intéressée par la seconde solution. Néanmoins pour le projet pilote qui a été entrepris en 2008, des équipements de chacune des technologies et de plusieurs fournisseurs ont été acquis.

Philippe Sommereyns, chef du programme pilote: "Nous voulons peser le pour et le contre du système sur 2 000 compteurs et évaluer les équipements déjà disponibles. Au début de l'année 2008, nous avons lancé l'appel d'offres. A la mi-2008, nous avons reçu les premiers matériels que nous avons testés en laboratoire. Et, durant le dernier trimestre, nous avons commencé les installations à Laeken et Woluwe-Saint-Lambert. Nous sommes les premiers en Belgique".

Objectifs? Multiples!

Il paraît évident que premier avantage de la technologie est d'éviter de se déplacer pour réaliser les relevés, ce qui est une tâche ardue et répétitive surtout pour les compteurs à relevé mensuel. Ensuite, il est tout aussi clair qu'elle permettra également de réaliser à distance des ouvertures et/ou fermetures de compteurs, ou le placement de limiteurs de puissance.

De nouveaux horizons

En outre, les perspectives ouvertes sont bien plus larges que ces automatisations. Par exemple, il est possible d'augmenter la fréquence des relevés, ce qui permet de mieux suivre et d'évaluer les consommations qui transitent sur les réseaux. Ceci laisse envisager une diversification des relations contractuelles dans un marché libéralisé: contrats plus courts, paiement au mois selon la consommation réelle, modulation de la charge selon les périodes de la journée et tarifs adaptés, etc. De plus, demain, l'infrastructure installée pourrait également être utilisée pour relever les autres compteurs, de gaz naturel et d'eau.

Un premier bilan intermédiaire du projet pilote et une observation attentive du contexte institutionnel belge et européen permettent certains constats: technologie encore balbutiante, interopérabilité inexistante entre les fabricants, absence de normes techniques internationales, fonctionnalités plus nombreuses sur papier qu'en réalité, communication en temps réel peu fiable quelle que soit la technologie retenue, etc. Autant de raisons qui ont conduit à la suspension du plan de déploiement hollandais et qui incitent Sibelga à poursuivre son projet et à évaluer le rapport entre l'investissement et l'intérêt pour la majorité des consommateurs.

Et pour cause! Ce n'est pas tous les jours qu'on voit une telle fuite et le gaz s'échapper avec fracas d'une conduite à 8 fois la pression atmosphérique. Ce n'est pas tous les jours non plus qu'il faut faire face à une situation aussi risquée et qui pouvait mal tourner.

D'une part, tout a été sous contrôle avec l'aide des pompiers de Bruxelles et tous les services

mis en branle chez Sibelga ont répondu adéquatement et avec professionnalisme; il faut s'en féliciter. D'autre part, un tel accident doit être analysé à posteriori; cela a été fait et, au sein de Sibelga, une série de dispositions ont été prises pour encore diminuer la probabilité de tels événements et, au cas où ils surviendraient, pour disposer d'un dispositif d'intervention encore plus efficace.





CPAS DE BRUXELLES

MADAME SANDRA LISSENS

“Les critères de reconnaissance comme "client protégé" sont complexes. La procédure à suivre l'est tout autant. Fort heureusement, Sibelga nous accorde une attention particulière.”

Pour ne pas laisser les clients en difficulté en rade du marché libéralisé, le législateur régional a édicté des règles de protection. Parmi ses missions de service public, Sibelga s'est ainsi vu confier celle de fournisseur des "clients protégés". Pour ne pas livrer à eux-mêmes les clients en difficulté, le législateur régional a fixé un cadre de protection.

RAPPORT D'ACTIVITES

SIBELGA

ET SES MISSIONS

DE SERVICE PUBLIC

14 571

primes octroyées

20 400

ampoules remplacées

1 976

EAN en régime
"clients protégés"

ECLAIRAGE PUBLIC, PRIMES AUX
ECONOMIES D'ENERGIE, CLIENTS
PROTEGES, SECURITE GAZ NATUREL,
ELECTRICITE TEMPORAIRE EN VOIRIE...
AUTANT DE MISSIONS DONT SIBELGA
S'ACQUITTE FIEREMENT!



LE FINANCEMENT DE CES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC EST ASSURE PAR LES TARIFS ET LE PRELEVEMENT D'UN DROIT - DIT "ARTICLE 26" - AUPRES DES FOURNISSEURS D'ELECTRICITE. LA SOMME ENROLEE AUGMENTE SELON LA PUISSANCE DU RACCORDEMENT DU CLIENT.

Eclairage public

L'éclairage public est à la croisée de nombreuses préoccupations d'intérêt collectif et de proximité. Le citoyen y est à ce point sensible qu'il tolère moins son absence que les pannes d'électricité. Soucieuse de cette sensibilité, Sibelga mène deux fois par an une enquête de satisfaction auprès des services techniques des 19 communes. Globalement les communes accordent à l'éclairage public une note de 7,5 sur 10. Il faut noter que suite aux carences du nouvel entrepreneur, vainqueur du marché du dépannage des lampes et luminaires, la qualité du service s'en est très vite ressentie au cours du dernier trimestre 2008, avec pour corollaire une note de satisfaction sensiblement à la baisse.

Des mesures ont été rapidement mises en œuvre. Sanctions et amendes lourdes pour le nouvel entrepreneur et attribution de la moitié du marché du dépannage à un deuxième entrepreneur, le mieux classé.

Les délais d'intervention et la qualité du service se sont nettement améliorés dès les premiers mois de 2009.

Marché "entrepreneurs"

Dans les faits, en matière d'éclairage public, les communes sont les clientes de Sibelga. L'intercommunale doit fournir le meilleur service dans le cadre du budget qui lui est alloué. Dans cet esprit, d'importants travaux ont été menés en 2008, en concertation avec le service Achats afin de lancer plusieurs marchés publics concernant les poteaux, les lampes - opération menée avec les autres gestionnaires de réseaux - et les entrepreneurs en plusieurs lots.

L'objectif est identique à celui qui était poursuivi dans le cadre du marché passé l'année précédente pour les entrepreneurs chargés des travaux aux réseaux gaz et électricité (voir page 12): obtenir la meilleure qualité au meilleur prix. C'est ainsi que les cahiers des charges technique et administratif ont fait l'objet d'une révision complète. Tous les codes de travail ont été revus et ont fait l'objet d'une description détaillée. Le fait de soumettre les entrepreneurs à des règles bien précises et à un système d'évaluation doit contribuer à la qualité, mais aussi, comme l'a montré l'autre marché "entrepreneurs", à éviter les dépassements de budgets.

La redéfinition du marché a également été l'occasion d'une formation intense, tant pour le personnel des entrepreneurs que pour celui de Sibelga. Ces équipes extérieures assistent celles de Sibelga dans l'accomplissement des deux activités principales relatives aux 67 600 luminaires répartis sur plus de 1 500 kilomètres de voirie. Il s'agit, d'une part, de l'entretien systématique et du dépannage des installations existantes par les équipes de maintenance et, d'autre part, du renouvellement et de l'extension du parc, depuis la conception de nouveaux équipements par le bureau d'études jusqu'à l'installation par les équipes techniques.

Renouvellement du parc

Le parc de luminaires bruxellois a une moyenne d'âge de l'ordre de 16 ans alors que la durée de vie d'un luminaire peut être estimée à 25 ans. Sibelga suit donc des programmes de renouvellement de l'ordre de 5 à 6% par an. En 2008, Sibelga a remplacé près de 4 000 luminaires, un nombre quasiment identique à celui de 2007, mais largement supérieur aux années précédentes. Cet accroissement s'explique notamment par une nouvelle tendance: l'éclairage public évolue dans sa conception. Il est placé plus bas et moins énergivore pour obtenir une lumière convenant mieux aux usages urbains et, mieux appropriée aux piétons. Plus les points lumineux sont installés bas, plus ils sont fréquents (trois là où autrefois, il y en avait deux). Ceci se reflète d'ailleurs également dans le parc total de luminaires puisqu'il y en a aujourd'hui 67 600 contre seulement 64 350 en 2005.

En 2008, le bureau d'études a examiné et approuvé plus de 300 projets communaux concernant approximativement 4 000 points lumineux. La programmation 2009 est ainsi largement couverte. L'objectif de Sibelga est de maintenir le rythme soutenu souhaité par les communes mais, bien entendu, tout en restant dans le cadre des budgets fixés par l'"article 26". Celui-ci était de 8,9 millions d'euros pour les renouvellements en 2008.

67 600 luminaires répartis

sur plus de 1 500 kilomètres de voirie.



Remplacement des lampes

Parallèlement au renouvellement des points lumineux et luminaires, Sibelga a poursuivi l'indispensable routine de remplacement systématique des lampes, au rythme de tous les deux ou trois ans selon les caractéristiques des lampes. Il est bien évident que ces campagnes systématiques, intervenant avant que les lampes n'arrivent en fin de vie, contribuent à la minimisation du nombre de pannes. 20 400 lampes ont été remplacées dans le cadre de l'entretien systématique en 2008, soit 4 500 de moins qu'en 2007.

Pannes

En 2008, le nombre de pannes s'est inscrit en recul par rapport à 2007: 8 600 contre 8 900. Le nombre de lampes remplacées lors de ces dépannages est en retrait encore plus net, avec 3 300, contre presque 4 400 durant l'exercice précédent, ce qui montre que le programme de remplacement systématique porte ses fruits.

Depuis la reprise en main de l'éclairage public à l'été 2005, Sibelga s'est liée aux communes par un code de qualité. Selon le type de pannes, l'entreprise se conforme à des exigences en matière de qualité et respecte des délais stricts pour le dépannage de l'éclairage. Elle s'engage ainsi à intervenir dans les cinq jours ouvrables ou dans les deux jours lorsque la panne concerne une rue entière. Dans ces délais, 90% des réparations doivent être réalisées.

Plans lumière

En 2008, les communes de Bruxelles et Etterbeek sont entrées dans la démarche de l'établissement d'un "plan lumière". Elles ont fait appel à des concepteurs spécialisés. Sibelga accompagne les communes comme conseillère technique.

Sibelga veille à améliorer la qualité

du service rendu à la collectivité

en matière d'éclairage public.

Ce souci de qualité s'accompagne

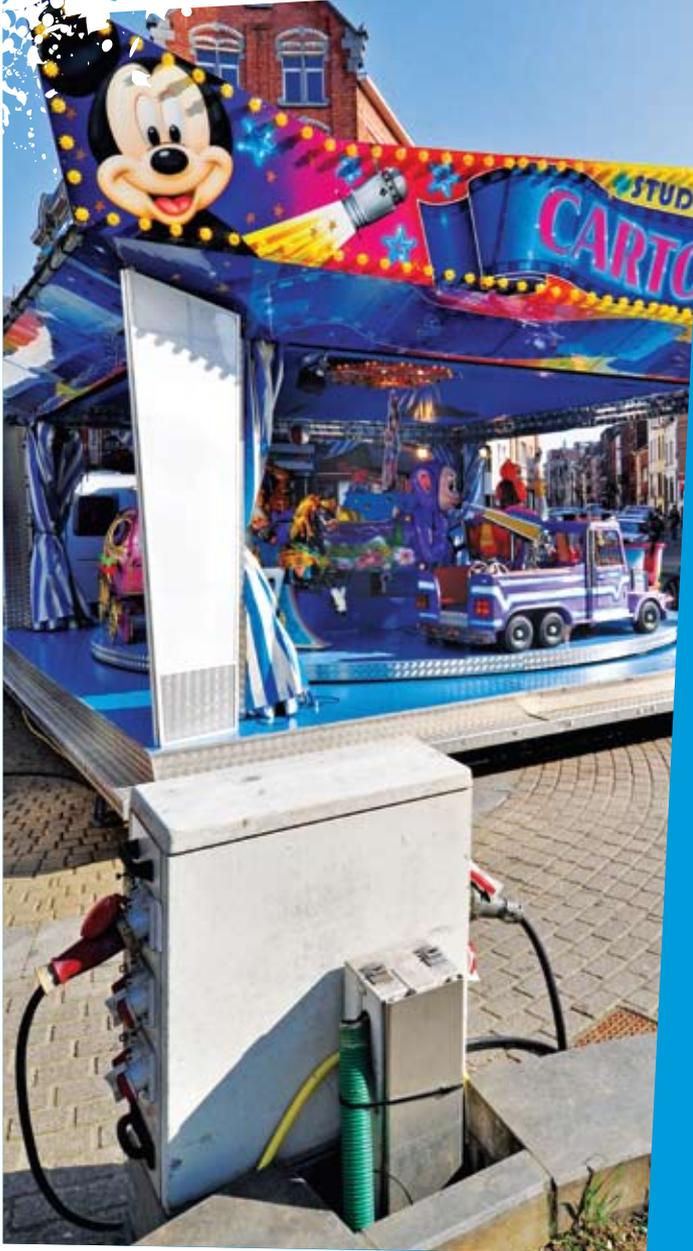
d'une grande attention à la performance

économique.



ZOOM

Que la fête commence...



Que serait une agglomération urbaine sans ses foires et festivités? Personne n'ose l'imaginer. Bruxelles encore moins qu'une autre! Mais, pour faire la fête, pour faire tourner les manèges et frire les croustillons, il faut de l'électricité. Désormais, c'est Sibelga qui la fournit...

Etrange aventure que celle de l'approvisionnement en électricité des foires et festivités en Région de Bruxelles-Capitale! Le préalable est évident: il n'y a pas de fête sans électricité; de la braderie de quartier à la Foire du Midi, manèges, guirlandes et cuisines ambulantes doivent être approvisionnés pour contribuer aux réjouissances.

Historiquement, cette fourniture était assurée par l'intercommunale de distribution d'électricité. On installait des raccordements et compteurs temporaires et les commerçants payaient leur consommation, une fois les festivités terminées.

Libéralisation, the show must go on...

Conséquence du nouveau marché de l'électricité, ce qui était bien rodé s'est transformé en nœud gordien. Philippe Massart: "Effectivement, dans un marché libéralisé, pour identifier un compte, il faut un code EAN et un fournisseur. Sibelga, le gestionnaire de réseaux de distribution n'est pas un fournisseur d'électricité, sauf pour les clients en difficulté, dits protégés".

Pour ce genre de consommations temporaires, les coffrets installés sont des coffrets sur lesquels un ou plusieurs raccordements peuvent être réalisés. Cela va du coffret unique pour les chantiers de construction jusqu'aux 32 coffrets de 10 raccordements de la Foire du Midi (l'installation de chaque coffret représente une journée de travail pour deux hommes), au coffret à deux raccordements pour la fête d'une rue.



Le cas de la construction n'est pas un problème, car l'entrepreneur est bien identifié et dispose d'un contrat avec un fournisseur. Par contre, pour les forains et ambulants, la problématique était plus complexe.

En Wallonie et en Flandre, plusieurs systèmes cohabitent. Certaines communes considèrent qu'une consommation électrique forfaitaire est comprise dans le prix de location de l'emplacement payé par les commerçants. D'autres paient la facture globale de la festivité et, sur base des données transmises par le gestionnaire de réseaux, dispatchent les frais vers les consommateurs temporaires.

Personne d'accord, pas de fêtes?

Pourtant, à Bruxelles, fin 2006, les receveurs communaux des 19 communes s'expriment unanimement: pas question de faire de la facturation commerciale d'énergie; ce n'est ni le rôle, ni la compétence d'un pouvoir communal (rien que la TVA est un problème). Réaction logique...

Sibelga imagine donc d'installer les boîtiers et coffrets, de faire les relevés et de transmettre aux fournisseurs d'énergie de la commune des relevés de consommation de chaque forain pour qu'ils puissent les facturer. Mais les fournisseurs refusent. On entre dans la libéralisation où des millions de données vont être transmises automatiquement par informatique. Il est inconcevable de gérer des processus aussi spécifiques pour un nombre de clients et des consommations tout à fait marginales. Logique également...

Sibelga met alors une solution au point sur le long terme. A l'été 2008, ce mécanisme a été coulé en ordonnance régionale, affectant à Sibelga une nouvelle mission de service public, celle de la fourniture des foires et festivités. Sibelga installe les équipements temporaires et, sur base des comptages réalisés, l'intercommunale facture les consommations à un prix "raisonnable".

Foires et festivités peuvent ainsi se poursuivre en toute quiétude.



Clients "protégés"

Au moment de la libéralisation, le contentieux des impayés antérieur à 2007 était important. Pas moins de 11 000 compteurs résidentiels étaient équipés d'un limiteur de puissance. Pour chaque client concerné, au moment de la libéralisation, le contentieux du passé a été repris par Sibelga. Depuis elle s'efforce d'obtenir le recouvrement de ces dettes. Avec un certain succès: le contentieux relatif à la période préalable à la libéralisation est résorbé à plus de 60%.

Par ailleurs, à partir de la libéralisation de l'ensemble du marché des consommateurs résidentiels au 1^{er} janvier 2007, Sibelga s'est vu confier un rôle spécifique de "fournisseur social". L'ordonnance de décembre 2006 relative à l'organisation du marché libéralisé détermine cette mission qui voit Sibelga devenir le fournisseur des "clients protégés".

Les mécanismes de reconnaissance sont complexes. Il faut en retenir qu'un "client protégé" est un client résidentiel ayant des difficultés de paiement de ses factures d'énergie, et qui est mis en demeure par son fournisseur commercial. Si toute une série de critères et mécanismes sont respectés, Sibelga devient son fournisseur et lui assure au départ une puissance électrique limitée. Les procédures de recouvrement et de retour au statut de client normal sont elles aussi réglementées.

Au jour de la libéralisation, le premier janvier 2007, il n'y avait aucun client protégé. Depuis, le nombre de clients en difficulté augmente progressivement. Ils étaient une centaine au 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2008, on dénombrait 1 976 codes EAN gaz et électricité sous régime "clients protégés".

Cet accroissement étant logique et prévu, Sibelga a concentré ses efforts pour remplir sa mission de service public dans deux directions.

La première a été celle de l'information sur le statut de client protégé. Les deux éditions (printemps et automne 2008) du magazine "Sibelga" distribué dans quelque 470 000 boîtes aux lettres à Bruxelles comportaient des articles d'explication sur le statut de client protégé.



Au-delà de cette communication insuffisante pour le public concerné, Sibelga a concentré ses efforts sur le dialogue avec les médiateurs sociaux. Des séances d'information et des documents ont ainsi été spécialement réalisés pour les représentants des CPAS, qui jouent un rôle clé dans les démarches des clients protégés. Ce sont ces intervenants sociaux qui sont amenés, parfois plus souvent que les clients eux-mêmes, à faire face à la complexité administrative du statut. Dans la structure d'accueil clientèle de Sibelga, des numéros de téléphone, adresse e-mail et des personnes de contact spécifiques sont d'ailleurs dédiés aux représentants des CPAS.

Plus généralement, aux guichets du bureau d'accueil de la Rue des Poissonniers, des équipes spécifiques gèrent les clients protégés, en ce compris la facturation, le recouvrement des impayés et le contentieux.

Utilisation Rationnelle de l'Énergie

Le programme d'aides à l'utilisation rationnelle de l'énergie a attribué plus de 8,4 millions d'euros de primes à l'ensemble des différents secteurs.

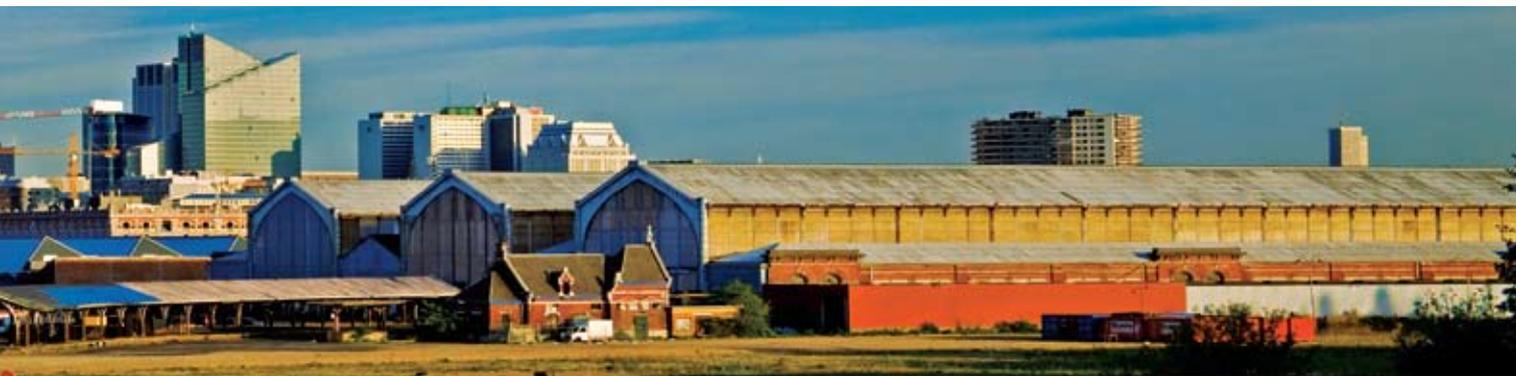
Particuliers. Le montant attribué aux ménages s'élevait à 6,7 millions d'euros. Il a été complètement distribué via l'attribution de 14 571 primes. Par leur nombre, le maître achat des primes est accordé aux vitrages super-isolants. Viennent ensuite les réfrigérateurs A++, les chaudières à condensation et les installations de régulation. L'évolution de l'attribution des primes est particulièrement intéressante. Il apparaît effectivement que la population suit une logique qualitative et s'attaque de front aux principaux postes de consommation et de coûts soit, dans

l'ordre, tout ce qui relève de l'isolation et des systèmes de chauffage (les chaudières à condensation ont beaucoup de succès) et de régulation, puis ensuite les appareils ménagers les plus énergivores (réfrigérateur et sèche-linge A++).

A noter également que 2008 est l'année de la montée en puissance des installations photovoltaïques. Près de 230 dossiers ont obtenu la prime: 2 ou 3 par mois en début d'année, mais, ensuite, un rythme de croisière de 25 à 30 dossiers par mois a été atteint. Ensemble, tous ces panneaux devraient produire l'équivalent de la consommation d'électricité d'une centaine de ménages. Avec les primes actuellement attribuées, le temps de rentabilité de l'investissement est de l'ordre de 3 à 5 ans. Ceci a d'ailleurs amené la Région et Sibelga à revoir les critères d'attribution afin de bien redéfinir les priorités: désormais, un investissement dans une installation photovoltaïque ne recevra une prime qu'à la condition que le bâtiment bénéficie déjà d'une toiture isolée et de double vitrage isolant. Le budget attribué au photovoltaïque est revu à la hausse.

En outre, une tendance nouvelle sera de mise en 2009: l'utilisation rationnelle de l'énergie ne sera plus le seul critère pris en compte, des critères "écologiques" seront intégrés. Par exemple, des matériaux d'isolation naturels vaudront une prime supérieure. Autre créneau nouveau, celui des primes pour les maisons passives, une trentaine de dossiers ayant été introduits en 2008.

En région bruxelloise, la gestion des primes par Sibelga est particulièrement efficace. Le délai entre l'introduction du dossier valide avec preuve de paiement, le refus ou l'acceptation de la demande et le versement de la prime est limité à une moyenne de 4 à 6 semaines.



Logements collectifs. L'offre en matière de primes a été adaptée au parc de logements collectifs. Il s'agit essentiellement de primes relatives au chauffage collectif et à l'isolation de ces immeubles. En 2008, 634 800 euros ont été versés aux copropriétés.

Tertiaire et industrie. Le tertiaire et l'industrie constituaient une des déceptions relatives des premières années d'attribution des primes. Ainsi, en 2006, 650 000 euros avait été octroyés en primes alors que le budget prévu était quatre fois supérieur. Depuis 2007, les dossiers sont beaucoup plus nombreux et, en 2008, à nouveau, plus d'1 million d'euros a été consacré à ces primes. Un peu comme si le secteur avait besoin de plus de temps pour constituer des projets et décider des investissements. Quoiqu'il en soit, pour le tertiaire et l'industrie, les priorités sont finalement assez proches de celles des particuliers, à savoir d'importants investissements dans l'isolation et le chauffage, et de premières installations photovoltaïques. Beaucoup de primes étant accordées à des audits énergétiques, on peut espérer qu'ils seront suivis de mises en oeuvre et que le tertiaire et l'industrie continueront donc à solliciter significativement les primes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Pouvoirs publics et communes. Sibelga accorde une importance toute particulière aux primes destinées aux communes, ses partenaires naturels. Après une longue période d'études et d'audits réalisés notamment avec l'accompagnement de trois ingénieurs de Sibelga. Depuis 2007, les investissements se sont multipliés sur le terrain. En 2008, plus d'un million d'euros a été consacré à des investissements communaux en matière d'éclairage, de chauffage et de conditionnement d'air.

Budget 2009. Outre la prise en compte de critères "écologiques", la nomenclature des primes et le budget qui leur est attribué ne varieront guère en 2009. Il est intéressant de souligner qu'en 2008, les premiers dossiers pour des "prêts à taux zéro" ont abouti. Le principe est le suivant: le budget URE prend en charge les intérêts de prêts à des populations défavorisées pour réaliser des investissements. Ce mécanisme sera favorisé en 2009.

Cogénération. Alors que pourtant, l'année 2007 avait déjà été remarquable, en 2008, Sibelga a encore optimisé le rendement de ses installations de cogénération. Au total, elles ont fonctionné pendant 64 400 heures (55 200 en 2007, 49 800 en 2006, 34 100 en 2005), fournissant ainsi plus d'électricité pour compenser les pertes de réseau et plus de chaleur pour les installations de chauffage connexes.

Dans la foulée, le nombre de certificats verts attribués à Sibelga a connu une nouvelle augmentation: 22 350 contre 17 500 en 2007 et 15 000 en 2006. La vente des certificats verts a rapporté quelque 1,5 million d'euros en 2008.

Sibelga entreprend maintenant de mettre son expertise au service de certaines cogénérations qui ne lui appartiennent pas. En 2008, déjà, la gestion de deux installations de cogénération communales a été reprise en main par les services de Sibelga.

Ensemble, le gouvernement bruxellois et Sibelga affinent un programme de primes à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie dont le succès ne se dément pas...



FAMILLE VAN CAILLIE

PRIME A L'ENERGIE

“Je crois qu’il est logique que chacun participe aux efforts d’économie d’énergie. L’aide reçue pour nos doubles vitrages était bienvenue. D’autant plus que nous l’avons reçue rapidement.”

Sibelga est chargée par la Région de Bruxelles-Capitale de gérer l’octroi des primes pour l’utilisation rationnelle de l’énergie. Elles sont accessibles à toutes les catégories de consommateurs selon des critères clairs et précis. Sibelga peut s’enorgueillir d’un versement rapide des primes. Cela peut se révéler déterminant pour un ménage.

RAPPORT D'ACTIVITES

SIBELGA

DANS SON CONTEXTE

1 726 878

index de consommation
relevés

1 859

plaintes écrites

FOURNISSEURS D'ENERGIE, CONSOMMATEURS FINAUX,
COMMUNES, ATTENDENT DE LA QUALITE DE NOS
PRESTATIONS ET DU RESPECT DE NOS OBLIGATIONS.
LES REGULATEURS FEDERAL ET REGIONAL EVALUENT
LE BON FONCTIONNEMENT DU MARCHE.



**DEPUIS JUIN 2008, SIBELGA GERE TOUTES LES DONNEES
DES SES CLIENTS, CONSOMMATEURS ET FOURNISSEURS,
DANS UNE INFORMATIQUE INDEPENDANTE DE TOUT
ACTEUR DU MARCHE.**

Le registre d'accès est la clé de voute du bon fonctionnement du marché. Sa gestion par un acteur indépendant des fournisseurs est gage d'impartialité dans les relations entre clients et fournisseurs et entre fournisseurs.

En Région Bruxelles-Capitale, c'est le gestionnaire de réseaux Sibelga qui s'est vu confier ce rôle de plaque tournante pour assurer la transmission des informations nécessaires à l'identification des points de fourniture, des consommateurs qui s'y succèdent et de leur consommation, mais aussi des changements de fournisseurs.

C'est pourquoi depuis 2006, Sibelga préparait son propre système informatique totalement indépendant de tous les acteurs du marché. Tant qu'à créer un registre d'accès autonome, le projet a été intégré dans un ensemble encore plus ambitieux et vaste, à savoir une application informatique globale. Cette application globale est en service depuis juin 2008.

Outre les centaines de millions d'informations du registre d'accès qui sont échangées chaque année avec les fournisseurs à propos de près d'un million de points de fourniture, l'application nouvelle appelée New Network Access Management (NNAM), organise toutes les activités relatives à la gestion d'accès aux réseaux: travaux sur les branchements, travaux sur les compteurs, gestion des changements de fournisseurs, déménagements, activités de comptage et de transmission des données aux fournisseurs, calcul des factures d'utilisation des réseaux, etc.

**Vu l'ampleur du défi, la migration vers NNAM est une réussite
et un pas important vers une meilleure qualité et efficacité de la gestion
d'accès aux réseaux.**

La mise au point de cette migration a été un travail de l'ombre par excellence, imperceptible en dehors de Sibelga. Elle a pourtant mobilisé des équipes dédiées mais aussi de très nombreux services de l'entreprise. Ces données sont le cœur de tous les services liés à l'accès aux réseaux.

A titre d'exemple, 60 formations différentes ont été dispensées à 350 membres du personnel et 7 000 pages de documentation ont été publiées.

Initialement prévu pour entrer en fonction en janvier, NNAM et son lancement reporté au 1^{er} juin étaient donc attendus avec impatience et une certaine crainte. Vu l'ampleur du nombre de données migrées ces jours-là, ce fut une réussite. Dès les jours suivants, les nouvelles applications informatiques étaient opérationnelles.

NNAM constitue déjà une avancée pour la qualité des services relatifs aux travaux clientèle, depuis la première prise en charge

du client par le phone center ou le bureau d'accueil jusqu'à l'exécution des travaux chez les clients en passant par les études et la rédaction des offres.

Assez logiquement, lors de la mise en production d'un défi informatique d'une telle ampleur, des problèmes d'interface surgissent là où on ne les attendait pas.

Ils ont touché essentiellement deux vieilles applications informatiques de gestion des relevés dont le remplacement était prévu fin 2008.

Plusieurs mesures ont été prises tant sur le plan technique qu'au niveau du renforcement des équipes concernées, pour résorber cette situation.

Les réunions périodiques organisées avec les fournisseurs ont permis de se concerter sur les réponses et l'information à donner aux clients concernés.

"Nous avons des réunions techniques avec les fournisseurs d'énergie.

Ce sont nos clients et ils sont associés à nos démarches."

"Assez logiquement, cette année, NNAM* était à l'ordre du jour de chacune des réunions avec les fournisseurs. Ils étaient attentifs au bon démarrage de cet outil. Nous avons pu compter sur leur collaboration et leur indulgence."

"Les fournisseurs d'énergie ne savent effectivement pas être actifs sur le marché sans les données que nous leur transmettons." : Dany Raes, responsable du service Access & structuring - Techniques énergétiques, le rappelle: la communication est essentielle avec les fournisseurs.

Effectivement, c'est pour leur compte que Sibelga distribue gaz naturel et électricité. Et, sans les relevés réalisés par Metrix, ils ne peuvent pas facturer. Les réunions en 2008 ont donc assez logiquement porté sur NNAM ainsi que sur Mixer, la nouvelle application informatique pour les relevés

de compteurs. Comme d'habitude, elles ont également abordé d'autres méthodes et procédures indispensables au fonctionnement du marché.

(* voir glossaire en page 103

Metrix et le relevé des compteurs, dernières étapes du plan de rénovation des processus de gestion des données de la clientèle.

Dès 2005, Sibelga et Vivaqua avaient décidé de repenser leurs activités de relevé des compteurs d'eau, de gaz et d'électricité. Objectif: développer, à l'horizon 2008, logiciel, appareil et processus communs pour le relevé de ces trois commodités. Pour atteindre leur objectif, les deux entreprises lançaient fin 2005 Metrix, filiale commune de Sibelga (75%) et de Vivaqua (25%).

Pour Sibelga, l'opération était indispensable car logiciels et appareils portables d'enregistrement d'index dataient de la fin des années 80.

La collaboration entre les ingénieurs des deux entreprises et le partenaire informatique externe a été fructueuse et le projet fut baptisé "Mixer". Malheureusement, à l'été 2008 Vivaqua a pris la décision de se retirer de Metrix et du projet.

Le développement de Mixer se faisait sur la plate-forme informatique de Vivaqua, avec pour conséquence l'obligation pour Sibelga de rapatrier et de se réapproprier Mixer dans ses installations. Mixer n'était donc pas disponible fin 2008 comme prévu initialement, obligeant Sibelga à travailler sur les anciennes applications qui n'avaient été interfacées avec NNAM que pour une très courte période.

Heureusement le démarrage de la nouvelle application Mixer a pu avoir lieu dès février 2009. Elle montre des résultats très encourageants, voire même au-delà de ce qui était attendu.

Entretenir un dialogue constructif et équilibré avec les régulateurs

Le régulateur bruxellois, Brugel, en place depuis l'automne 2007, veille à l'organisation et au fonctionnement du marché régional de l'énergie. Brugel fournit des avis aux autorités publiques, contrôle les acteurs du marché, en régleme l'activité et se concerta avec les autres régulateurs régionaux et fédéral.

Sibelga est régulièrement invité à s'exprimer devant son Conseil d'Administration et c'est sur base mensuelle que s'établit un échange fructueux entre services opérationnels de Brugel et de Sibelga.

Brugel a remis, cette année encore, des avis favorables au gouvernement en ce qui concerne les plans d'investissements 2009-2012 en réseaux gaz et électricité d'une part, et à propos du programme 2009 des missions de service public d'autre part.

Au niveau fédéral, la régulation concerne la tarification des activités de distribution et de transport de l'énergie

Pour les gestionnaires de réseaux de distribution, l'exercice 2008 était caractérisé par un nouveau défi, à savoir la présentation de proposition tarifaires quadriennales, conformément aux nouvelles obligations légales de juin 2008.

Comme chaque fois, Sibelga s'est attelée avec professionnalisme et transparence à déposer fin septembre ses propositions tarifaires 2009-2012, auprès de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz, CREG, en vue des discussions pour définir les tarifs définitifs sur quatre ans.



"Avec Brugel, nous travaillons en confiance et en poursuivant les mêmes objectifs, plus de clarté et de transparence pour le marché bruxellois."

"Des missions nous sont confiées par les ordonnances de la Région de Bruxelles-Capitale. Il est clair que, ces dernières années, la réalisation de ces missions en toute indépendance était un défi de taille. Notre dialogue continu avec le régulateur régional a permis de lisser toutes les aspérités d'un tout nouveau cadre réglementaire."

C'est ainsi que Patrick Claessens, directeur du département Gestion Accès aux Réseaux, parle des relations que Sibelga entretient avec le régulateur régional, Brugel. Ce dernier a pour responsabilité notamment de vérifier que Sibelga remplit

bien les missions qui lui sont confiées par l'autorité régionale.

L'environnement du secteur ayant constamment évolué ces dernières années, la collaboration entre Brugel et Sibelga a permis d'affiner les systèmes mis en

œuvre. Société contrôlée et régulateur poursuivent un but identique qui est celui du bon fonctionnement du marché en Région de Bruxelles-Capitale.

A la surprise générale, la CREG a décidé de rompre unilatéralement le dialogue constructif qui avait permis, les quatre exercices précédents de finaliser les tarifs de Sibelga.

Cette rupture a conduit la CREG à refuser toutes les propositions tarifaires et à imposer à tous les gestionnaires du pays, une reconduction sans échéance des tarifs 2008 sans indexation.

Le Conseil d'Administration a déploré cette attitude de la CREG et a souhaité que Sibelga introduise un recours contre cette décision auprès de la Cour d'appel.

Une interface entre services techniques des communes et Sibelga

Les communes sont représentées au sein des organes de gestion et de contrôle, mais au-delà, Sibelga se doit d'organiser une interface périodique avec les services techniques des communes. C'est le rôle du Comité technique pour lequel chaque commune délègue un responsable technique dirigeant des services communaux.

En 2008, le Comité technique s'est notamment réuni deux jours en séminaire consacré exclusivement aux technologies et réalisations potentielles en matière d'économies d'énergie dans les bâtiments publics.



Ce séminaire s'est conclu par deux décisions à mettre immédiatement en œuvre par Sibelga: une évaluation du marché des outils de comptabilité énergétique en ligne et un cycle de formations sur la régulation thermique et la gestion des chaufferies des grands immeubles. Les conseillers "énergie" et les techniciens des communes ont participé nombreux à ces formations qui étaient encadrées par Sibelga avec des experts externes.

Plusieurs outils de comptabilité énergétique ont été testés par Sibelga et plusieurs communes-pilotes.

En matière d'éclairage public, grâce aux réunions du Comité technique, les problèmes rencontrés par Sibelga avec le nouvel entrepreneur chargé des dépannages ont immédiatement été expliqués aux communes qui ont apporté leur soutien en veillant au suivi des dépannages (lire en page 27).

Enfin, c'est également au sein du Comité technique que les communes et Sibelga ont convenu d'harmoniser la gestion des illuminations de fin d'années en définissant les dates et heures d'allumage et d'extinction de ces éclairages festifs.

Pleinement opérationnel depuis début 2008, le nouveau processus de gestion des plaintes prévoit une prise en charge plus rapide pour permettre au service concerné de se concentrer sur la réponse à apporter au plaignant.

La gestion des plaintes, un travail collectif et coordonné

Tout service public se doit d'offrir un traitement efficace des plaintes de la clientèle. C'est pourquoi dès l'ouverture du marché de l'énergie engagée, Sibelga a souhaité faire un bilan de la gestion des plaintes dans toute l'entreprise et ce, en vue de répondre au mieux aux futures exigences du régulateur régional. Le constat révélait une disparité de traitement des plaintes selon des pratiques propres à chaque service.

Fin 2007, un groupe de travail interdépartemental et pluridisciplinaire recommandait à la direction la mise en place d'un processus commun comprenant un respect de délais de réponse identique pour tous, et un traitement de chaque plainte directement au niveau du service concerné.

Plus concrètement, cela signifie que si le plaignant ne peut recevoir une réponse dans les 8 jours, il doit au moins recevoir un accusé de réception de sa plainte. L'objectif principal étant d'offrir à chaque plainte une réponse dans les 30 jours suivants la réception.

Après une année de fonctionnement, Sibelga a enregistré quelque 1 859 plaintes écrites (courriers, mails, fax) 45% ont été clôturées dans les 8 jours, 79% endéans les 30 jours.

Un peu moins de la moitié provenait de la clientèle résidentielle et près d'une sur cinq émanait des communes.

Si du point de vue du client, il est important de recevoir une réponse satisfaisante à sa plainte, vu de l'intérieur de l'entreprise, la réponse et la satisfaction du client sont loin d'être une fin en soi. Une bonne gestion des plaintes doit en premier lieu viser à réduire leur nombre en identifiant les dysfonctionnements et en y apportant les corrections nécessaires.

Après seulement une année d'activité, plusieurs recommandations ont été faites concernant nos processus "clientèle".



“Sibelga a graduellement réorganisé ses activités pour devenir indépendante du fournisseur historique. Brugel souhaite entretenir avec elle un dialogue constructif dans le respect des rôles et qualités de chacun.”

Marie-Pierre Fauconnier, Présidente de Brugel

Le régulateur pour l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale, dénommé BRUGEL s'assure que l'organisation et le fonctionnement du marché régional de l'électricité et du gaz soient réglés de manière efficace. A cette fin, il fournit des avis aux autorités publiques, contrôle et réglemente l'organisation du marché.

BRUGEL

REGULATEUR



Christophe Barbieux (Commissaire du Gouvernement), Jan Schaerlaekens (Commissaire du Gouvernement), Reiner Kaivers (Administrateur), Marc Deprez (Administrateur), Pascal Misselyn (Administrateur), Patrick De Mynck (Secrétaire), Jan De Keye (Administrateur), Marie-Pierre Fauconnier (Présidente)

**INFORMATIONS LEGALES
ET STATUTAIRES**

SIBELGA

ORGANES DE GESTION

ET DE CONTRÔLE

Comité directeur
(au 04.05.2009)

Président

Eric TOMAS

Membres

José ANGELI

Monique CASSART

Christian DEREPEPE

Sophie DUTORDOIR *

Mohammed ERRAZI

Pierre MUYLLE

Frédéric NIMAL

Walter PEERAER * (démissionnaire)

André SARENS

Emmanuel VERHEGGHEN

Directeur général

Luc HUJOEL

Secrétaire

Philippe MASSART

* Monsieur Walter PEERAER a démissionné de sa fonction de membre du Comité directeur de Sibelga avec effet au 28 février 2009. Madame Sophie DUTORDOIR a été désignée en vue d'achever ce mandat.

Direction
(au 04.05.2009)

Directeur général

Luc HUJOEL

Directeur Asset Management

David CARLIEZ

Directeur Gestion Accès aux Réseaux

Patrick CLAESSENS

Directeur IT

Philippe COLIN

Directeur Communication

Philippe MASSART

Directeur Gestion des Réseaux

Jean PERBAL

Directeur Human Resources

Katelijne VAN OVERWALLE

Directeur Finances

Luc ZABEAU

Conseil d'administration (au 04.05.2009)

Président

Eric TOMAS

Premier Vice-Président

Christian DEREPPE

Seconde Vice-Présidente

Sophie DUTORDOIR **

Walter PEERAER (démissionnaire)

Administrateurs

José ANGELI

Alain BACK

Soâd BEN ABDELKADER

Monique CASSART

Jean-Marie CHARELS

Emmanuel DE BOCK

Eliane DE MEULEMEESTER

Olivier DE RIEMAECKER

Dries DELEENHEER

Caroline DESIR

Christophe DUPONT

Mohamed EL KHATTABI

Mohammed ERRAZI

Michel EYLENBOSCH

Luc FRANKIGNOULLE

Amet GJANAJ

Griet HEYVAERT

Michel LAURENT

Jacques MARTROYE de JOLY

Bernard MASSET

Mounia MEJBAR

Fiorenzo MOLINO

Lydia MUTYEBELE NGOI

Pierre MUYLLE

Yasmina NEKHOUL

Frédéric NIMAL

Bernard NOËL

Roland PETIT-JEAN

Alain PIRET

Philippe PIVIN

Mahfoudh ROMDHANI

André SARENS

Jan VAN DEN BOSSCHE

Jean-Paul VAN LAETHEM

Luc VAN NUFFEL

Agnès VANDEN BREMT

Claude VANHEE

Emmanuel VERHEGGHEN

Expert auprès du Président

Christian VIAENE

Directeur général

Luc HUJOEL

Secrétaire

Philippe MASSART

Collège des commissaires (au 07.05.2009)

Présidente

Julie BOLLE

Premier Vice-Président

Jacques PUTSEYS

Seconde Vice-Présidente

Karina BINOYE

Commissaires

Véronique ARTUS

Sylvie BOMELE MOLINGO

Christine BOURDEAUX

Didier CHARPENTIER **

Vanessa CUEVAS

Martial DEWAELS

Boris DILLIES

Julie FISZMAN

Françoise HERBIET

Mohamed KHEDDOUMI

Gisèle MANDAILA MALAMBA

Joëlle M'BEKA (démissionnaire)

Antoine MAZY

Roger NENAIN

Jeanne NYANGA-LUMBALA

Mustafa ÖZTÜRK

Stéphane TELLIER

Marc TRIEST

Thierry UYLENBROECK

Elise VAN der BORST

Josiane WELLEKENS

Eric WEYCKMANS

Commissaire-réviseur

Alain SERCKX

Secrétaire

Philippe MASSART

** La nomination de l'intéressé(e) sera proposée au cours de l'Assemblée générale du 15 juin 2009.

INFORMATIONS LEGALES
ET STATUTAIRES

02
SIBELGA

RAPPORT DE GESTION

57 millions euros
bénéfice de l'exercice

32 millions euros
redevance de voirie
aux communes

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 15 JUIN 2009
RELATIF A L'EXERCICE 2008.



MESDAMES, MESSIEURS,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de notre entreprise pendant son vingt-septième exercice social et soumettons à votre approbation le bilan, le compte de résultats au 31 décembre 2008, l'annexe ainsi que la répartition du bénéfice telle que celle-ci doit être opérée en vertu de l'article 64 des statuts.

I. Préliminaires

Si Sibelga fait rapport de ses activités pour son vingt-septième exercice social, il s'agit en réalité du sixième exercice social dans sa configuration résultant du regroupement des activités de gestion de réseaux de distribution en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) et du deuxième dans un environnement entièrement libéralisé.

- Suite à la libéralisation complète du marché de l'électricité et du gaz, l'intercommunale se focalise sur son métier de gestionnaire de réseaux de distribution et son chiffre d'affaires est désormais constitué quasi exclusivement des redevances d'utilisation de réseaux payées par les fournisseurs (GRID FEE).

La clôture de l'activité de vente aux clients captifs de l'intercommunale peut toutefois encore impacter le résultat par l'utilisation ou la reprise des provisions pour risques et charges.

- La politique prudente en matière de couverture des risques se traduit par une augmentation globale des provisions pour risques et charges. Cet accroissement est concentré dans la couverture des risques "achats d'énergie primaire" pour le marché ex-captif et "allocation-réconciliation" pour le marché libéralisé.
- En matière de charges du passé, l'intercommunale a eu l'opportunité de convertir des rentes de pensions en capitaux pensions.

La charge totale des carrières passées non capitalisées (capitaux et rentes), a atteint en 2008 un maximum et diminuera donc régulièrement à partir de 2009.

- Suite à l'impact de la crise financière, la CBFA (Commission Bancaire, Financière et des Assurances) a adressé le 9 décembre 2008 une communication relative à la situation financière des institutions de retraite professionnelle. Elle a précisé les modalités pratiques des plans de redressement en vue de rétablir l'équilibre entre les provisions et les engagements en matière de retraite.

L'intercommunale a couvert en fin d'exercice le refinancement à moyen terme de sa filiale BNO en vue de rétablir la PTmin (provision technique minimale).

Cette mesure se réfère à l'Arrêté Royal du 12 janvier 2007 relatif au contrôle prudentiel des institutions de retraite professionnelle.

- L'intercommunale a pris acte de la décision de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) relative à la détermination d'un boni ou d'un mali résultant des tarifs appliqués par Sibelga pour l'exercice d'exploitation 2007.

Il en résulte un déficit d'exploitation de 24 383 815,01 € ramené à 17 756 891,39 € qui se répartissent à concurrence de 7 854 216,29 € pour l'activité "électricité" et de 9 902 675,11 € pour l'activité "gaz".

Ces montants sont à récupérer via les tarifs introduits dans la proposition tarifaire pluriannuelle "2009-2012".

II. Rapport annuel visé aux articles 95 et 96 du Code des Sociétés

1. COMMENTAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS EN VUE D'EXPOSER D'UNE MANIÈRE FIDÈLE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ:

Globalement, Sibelga présente pour l'exercice 2008, tous secteurs confondus, un bénéfice de 57 439 922,01 € pour 103 265 127,49 € l'exercice antérieur. Ceci constitue une forte diminution qui s'explique par la disparition des éléments exceptionnels relatifs

à la clôture des comptes clients de Sibelga qui avaient influencé favorablement les comptes de l'exercice antérieur.

Le chiffre d'affaires est de 313 648 860,20 € pour 267 675 591,76 € pour l'exercice antérieur. Cette évolution positive portant sur deux exercices entièrement libéralisés sera commentée pour chaque activité.

1.1. Activité Electricité

- **Pour ce qui concerne l'exercice écoulé, Sibelga a facturé une redevance d'utilisation du réseau de distribution (GRID FEE) aux fournisseurs de clients libéralisés.**

Elle porte sur 601 527 points de fourniture actifs (EAN).

Les quantités distribuées sont de 5 261 798 786 kWh, ce qui correspond à une progression de 1,28%. Pour mémoire, cette progression ne compense pas la diminution de 1,83% constatée lors de l'exercice précédent.

Ces quantités distribuées ont permis à l'intercommunale de facturer 179 366 891,77 € (y compris la redevance de voirie pour un montant de 21 358 651,62 €), ce qui constitue une augmentation de 12,54%.

Celle-ci appelle les commentaires suivants.

Sur l'exercice antérieur, la CREG a reconnu un déficit d'exploitation de 14 481 139,90 € pour l'activité "électricité". Sur ce déficit, la CREG autorise l'intercommunale à récupérer 7 854 216,28 € via les tarifs à approuver pour la période 2009-2012. Si l'on compare l'évolution 2008 par rapport à 2007 corrigé, l'augmentation se limite à 3,17%.

Les tarifs appliqués s'inscrivent dans la proposition tarifaire approuvée par le régulateur.

Le chiffre d'affaires réalisé, complété par d'autres produits d'exploitation doit permettre à l'intercommunale de couvrir ses charges.



- Les charges d'exploitation sont globalement en hausse de 3,06%. Parmi ces charges, relevons les services et biens divers en hausse de 2,31% (y compris la facture de gestion de la filiale BNO). Celles-ci ont été affectées par des contraintes liées à la libéralisation du marché avec la mise en place de services chargés de rencontrer nos obligations ainsi qu'avec le développement de projets informatiques.

Les approvisionnements et marchandises sont en augmentation de 3,38%. Les stocks sont en permanence ajustés en fonction de la réalité économique.

Au niveau des charges sociales et de pensions, les réserves du fonds de pension pour le personnel propre à l'intercommunale ont également été ajustées en fonction des engagements à respecter.

L'augmentation des provisions pour risques et charges a été évoquée dans les préliminaires dans un esprit de prudence. Ces provisions couvrent essentiellement les risques liés aux activités ex-supply.

Enfin, pour ce qui concerne les amortissements, ceux-ci s'élèvent à 23 353 819,87 € contre 21 880 964,18 € (+6,73%). Cette augmentation résulte notamment de désaffectations consécutives à la mise en concordance entre la situation comptable et l'inventaire physique des installations ainsi que d'une part croissante d'amortissements d'installations diverses (taux plus élevés).

Ces amortissements ont été établis compte tenu des lignes directrices de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) concernant la marge bénéficiaire équitable applicable aux gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité actifs sur le territoire belge, sans préjudice des dispositions légales relatives à la comptabilité des entreprises.

- **Le résultat d'exploitation s'élève à 31 133 003,22 € contre 9 330 986,65 € en 2007.**

- **Le résultat financier constitue une charge. Celle-ci s'élève à 5 976 863,58 € contre 4 765 302,02 € en 2007.**

La politique consiste à rembourser les emprunts en cours (pour lesquels le taux a déjà été renégocié) sans indemnité de remploi et de placer les excédents de liquidités au meilleur taux sans risque (en forte baisse).

Une ligne de crédit complémentaire a été obtenue chez DEXIA en vue de financer la conversion des rentes en capitaux pensions ainsi que pour refinancer le fonds de pension Elgabel (voir préliminaires).

Cette ligne de crédit complémentaire a été utilisée par tranches au cours de l'exercice écoulé, ce qui limite l'impact au niveau des charges financières.

- **Le résultat exceptionnel est nul.**

En réalité, une reprise de provision de 8 302 906,62 € a été réalisée sur les activités ex-supply afin de mettre en adéquation le risque de non-recouvrement de créances et la couverture. Ce montant, à répartir sur les activités "électricité" et "gaz", est repris dans les activités non régulées.

- **Ainsi le bénéfice de l'activité "électricité" s'élève à 25 147 844,32 € pour 20 350 098,79 € en 2007 par rapport à un chiffre d'affaires de 195 607 111,91 € pour 172 615 584,97 € en 2007.**

Ce bénéfice se répartit à raison de 8 519 993,65 € pour le secteur "Chaussée" et de 16 627 850,67 € pour le secteur "Quai".

- **La politique de dividende consiste à octroyer aux communes prises globalement un revenu comprenant la redevance de voirie Sibelga et le dividende Interfin permettant d'assurer un équilibre entre les revenus octroyés à l'issue du présent exercice et les revenus octroyés précédemment. Ceci implique la distribution d'un dividende conforme aux projections budgétaires et tarifaires ainsi que la mise en réserves disponibles d'un montant de 7 854 216,29 € correspondant au**



bonus-malus "électricité" 2007 et qui se répartit à concurrence de 4 465 186,61 € pour le secteur "Quai" et de 3 389 029,68 € pour le secteur "Chaussée".

1.2. Résultats de l'activité Gaz

- **Pour ce qui concerne l'exercice écoulé, Sibelga a facturé une redevance d'utilisation du réseau de distribution (GRID FEE) aux fournisseurs de clients libéralisés.**

Elle porte sur 409 214 points de fourniture actifs (EAN).

Les quantités distribuées sont de 10 511 432 613 kWh, ce qui correspond à une progression de 6,08%.

Les degrés-jours de l'exercice sont de 2213.

Par rapport à la normale saisonnière (2415), ils sont en déficit de 8%. Pour rappel, le début de l'année a été particulièrement clément. Par rapport à l'exercice antérieur (1963), ils sont en progression de près de 13%.

Les quantités distribuées ont permis à l'intercommunale de facturer 106 563 955,92 € (y compris la redevance de voirie pour un montant de 11 059 113,67 €), ce qui constitue une augmentation de 12,30%.

Comme pour l'activité "électricité", cette augmentation appelle des commentaires.

Sur l'exercice antérieur, la CREG a reconnu un déficit d'exploitation de 9 902 675,11 € pour l'activité "gaz".

Si l'on compare l'évolution 2008 par rapport à 2007 corrigé, l'augmentation se limite à 1,68%.

Comme en électricité, les tarifs s'inscrivent dans la proposition tarifaire approuvée par le régulateur.

Le chiffre d'affaires réalisé, complété par les autres produits d'exploitation, doit permettre de couvrir les charges.

- **Les commentaires relatifs aux charges d'exploitation sont les mêmes que pour l'activité "électricité".**

Les amortissements s'élèvent à 16 315 701,24 € contre 15 357 042,32 € en 2007, soit une augmentation de 6,24%.

Ceux-ci ont été établis, comme en électricité, compte tenu des lignes directrices de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG).

- **Le résultat d'exploitation s'élève à 32 405 396,85 € contre 8 960 886,48 € en 2007.**
- **Le résultat financier constitue un produit. Celui-ci s'élève à 1 211 910,32 € contre 2 537 796,17 € en 2007.**

Outre la politique financière évoquée ci-avant, les commentaires suivants peuvent être donnés:

- les excédents de trésorerie sont davantage imputables à l'activité "gaz";
- ces excédents ont été moins bien rémunérés à cause de la chute des taux d'intérêts.

- **Le résultat exceptionnel est nul.**

La même remarque que pour l'activité "électricité" s'impose avec une reprise de provision figurant dans la rubrique "activités non régulées".

- **Ainsi, le bénéfice de l'activité "gaz" s'élève à 32 292 077,69 € pour 82 915 028,70 € en 2007, par rapport à un chiffre d'affaires de 118 041 748,29 € pour 95 060 006,79 € en 2007.**

Ce bénéfice se répartit à raison de 11.251.476,88 € pour le secteur "Chaussée" et de 21 040 600,82 € pour le secteur "Quai".

- **La politique de dividende vise à octroyer aux communes prises globalement un revenu au minimum équivalent à l'exercice antérieur compte tenu de la redevance de voirie. La distribution des résultats de l'exercice pour l'activité "gaz" permet de rencontrer cet objectif avec la distribution d'un dividende conforme aux prévisions budgétaires et tarifaires ainsi que la dotation aux réserves disponibles de 9 902 675,11 € correspondant au bonus-malus "gaz" 2007 et qui se répartit à concurrence de 4 869 126,93 € pour le secteur "Chaussée-Gaz" et de 5 033 548,18 € pour le secteur "Quai-gaz".**

2. DONNEES SUR LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- **L'exercice "bonus-malus" qui consiste à comparer les propositions tarifaires établies sur base de données budgétées et la réalité fait apparaître pour l'exercice écoulé un écart de quantités d'énergie distribuées entraînant un écart de produits d'exploitation pour l'intercommunale par rapport aux projections.**

Par prudence, nous proposons de ne pas prendre ces écarts en comptes de régularisation sans décision formelle du régulateur.

3. INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

- **La proposition tarifaire pluriannuelle 2009-2012 n'a pas été approuvée à ce jour.**

Il en résulte que l'intercommunale a entamé l'exercice 2009 avec les tarifs 2008 non indexés (sauf pour les exceptions traitées explicitement par l'ordonnance bruxelloise telles que les missions de service public et la redevance de voirie pour lesquelles l'indexation est formellement reprise).

Cette non-approbation des tarifs entraîne un manque à gagner pour l'intercommunale.

4. INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

5. INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant.

6. LE BILAN FAIT APPARAÎTRE UNE PERTE REPORTEE OU LE COMPTE DE RESULTATS FAIT APPARAÎTRE PENDANT DEUX EXERCICES SUCCESSIFS UNE PERTE DE L'EXERCICE

Néant.

7. TOUTES LES INFORMATIONS QUI DOIVENT Y ETRE INSEREES EN VERTU DU PRESENT CODE

Néant.

8. L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LA SOCIETE

L'intercommunale disposant encore en cours d'exercice d'excédents de trésorerie suit une politique de type "bon père de famille" qui consiste à placer ces excédents en SICAV de trésorerie dont le risque est extrêmement réduit (cotations AAA ou AA). L'évolution des marchés en 2008 montre clairement que la politique suivie a été prudente.

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés.

III. Administration et surveillance

NOMINATIONS

Vous aurez à procéder, au cours de cette Assemblée, à l'élection:

- d'une administratrice, appelée à achever le mandat précédemment détenu par Monsieur Walter PEERAER, démissionnaire; la société associée a désigné Madame Sophie DUTORDOIR pour le remplacer.
- d'un commissaire, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Madame Joëlle M'Beka, démissionnaire; la commune de Watermael-Boitsfort a désigné Monsieur Didier Charpentier pour la remplacer.

DECHARGE

Nous vous prions de bien vouloir donner, par un vote spécial, décharge à vos Administrateurs, Commissaire-réviseur et Commissaires de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2008.

Si vous approuvez le bilan, le compte de résultats, l'annexe et la répartition bénéficiaire, les soldes de dividendes revenant aux associés seront mis en paiement à la fin du mois de juin 2009.

Bruxelles, le 4 mai 2009

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 15 JUIN 2009

Conformément aux prescriptions de la loi et des statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre mission de surveillance et de contrôle relative à l'exercice 2008.

Nous avons procédé à l'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre dernier; nous en avons pointé les différents postes et nous avons constaté leur parfaite concordance avec les livres sociaux; nous avons, par ailleurs, obtenu des administrateurs et des préposés de la société, toutes les explications et informations que nous avons sollicitées.

Nous avons constaté que la comptabilité et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les comptes annuels donnent, à notre avis, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent et les justifications données dans l'annexe sont adéquates.

Le rapport de gestion comprend les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.

L'affectation du résultat proposée est conforme aux statuts et aux dispositions légales.

Nous n'avons, par ailleurs, pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts ou du Code des sociétés.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'administration.

Nous n'avons aucune réserve ou objection à formuler à leur sujet.

Avant de terminer ce rapport, il nous est agréable d'exprimer à Monsieur A. Serckx, Commissaire-réviseur, toute notre gratitude pour la collaboration qu'il nous a prêtée dans l'accomplissement de notre mission.

Bruxelles, le 7 mai 2009
LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR

Sur les comptes annuels au 31 décembre 2008 de la S.C.R.L. SIBELGA à l'assemblée générale du 15 juin 2009

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 1 075 906 968,46 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 57 439 922,01 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

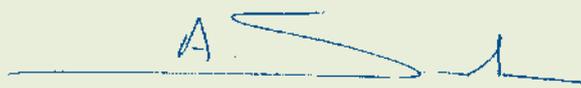
Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- L'exercice 2008 se caractérise comme le second exercice de libéralisation complète et il reste des incertitudes sur certains postes comptables, notamment de provisions. L'approche du conseil d'administration dans le traitement de ces comptes a été celle du principe de précaution à un niveau normalement suffisant pour assurer l'absence de pertes exceptionnelles sur les postes concernés au terme de l'exercice suivant.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 07 mai 2009.



S.C.P.R.L. Alain SERCKX,
Commissaire

Représentée par son gérant Alain Serckx, réviseur d'entreprises.

**INFORMATIONS LEGALES
ET STATUTAIRES**

03

SIBELGA
COMPTES ANNUELS
BILAN

**BILAN**

Actif	56
Passif	58
Compte de résultats	60
Affectations et prélèvements	61
Analyse des résultats de l'activité	61

ANNEXES

63

SIBELGA**BILAN AU 31 DECEMBRE****ACTIF**

	2008 EUR	2007 EUR
ACTIFS IMMOBILISES	773 911 087,59	753 571 074,63
III. Immobilisations corporelles	769 716 983,65	748 866 640,85
A. Terrains et constructions	29 928 503,91	27 623 704,70
B. Installations, machines et outillage	717 384 026,97	702 051 679,97
C. Mobilier et matériel roulant	21 947 940,82	18 614 414,30
E. Autres immobilisations corporelles	456 511,95	576 841,88
IV. Immobilisations financières	4 194 103,94	4 704 433,78
A. Entreprises liées	4 192 459,58	4 152 459,58
1. Participations	4 192 459,58	4 152 459,58
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0,00	550 341,00
1. Participations	0,00	550 341,00
C. Autres immobilisations financières	1 644,36	1 633,20
1. Actions et parts	288,33	288,33
2. Créances et cautionnements en numéraire	1 356,03	1 344,87
ACTIFS CIRCULANTS	301 995 880,87	305 505 453,04
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	9 476 304,28	10 289 508,62
A. Stocks	7 514 404,82	7 948 871,84
1. Approvisionnements	7 514 404,82	7 948 871,84
B. Commandes en cours d'exécution	1 961 899,46	2 340 636,78
VII. Créances à un an au plus	77 640 306,40	83 307 233,44
A. Créances commerciales	67 637 576,86	72 281 888,15
B. Autres créances	10 002 729,54	11 025 345,29
VIII. Placements de trésorerie	31 575 004,67	38 845 589,74
B. Autres placements	31 575 004,67	38 845 589,74
IX. Valeurs disponibles	3 095 524,72	2 034 061,74
X. Comptes de régularisation	180 208 740,80	171 029 059,50
TOTAL DE L'ACTIF	1 075 906 968,46	1 059 076 527,67

COMMENTAIRE DE L'ACTIF

III. Immobilisations corporelles

Cette rubrique enregistre la valeur des immobilisations corporelles, sous déduction des interventions de la clientèle et des amortissements.

IV. Immobilisations financières

A.1. Entreprises liées - Participations

- Souscriptions au capital social des sociétés Metrix (€ 158 400,00 / € 118 400,00), Sibelga Operations (€ 18 800,00 / € 18 800,00) et Brussels Network Operations (€ 4 018 228,00 / € 4 018 228,00).
- Quote-part non libérée lors de la souscription au capital social de la société Sibelga Operations (€ - 2 968,42 / € - 2 968,42).

B.1. Autres entreprises avec lien de participation - Participations

Parts variables du capital social de la société MRCo - Indexis au cours de l'exercice précédent.

C. Autres immobilisations financières

1. Actions et parts
Souscription d'une part de Laborelec.
2. Créances et cautionnements en numéraire
Garanties diverses.

VI. Stocks et commandes en cours d'exécution

A.1. Stocks - Approvisionnements

Valorisation du stock magasin sis Quai des Usines.

B. Commandes en cours d'exécution

Dépenses engagées pour des travaux en cours d'exécution.

VII. Créances à un an au plus

A. Créances commerciales

- Créances relatives à l'activité "Accès & Transit" (€ 35 696 870,19 / € 41 442 200,78).
- Créances pour fournitures d'énergie électricité et gaz, locations de radiateurs et divers (€ 22 597 349,40 / € 21 759 382,91).
- Créances pour travaux et divers (€ 6 595 744,45 / € 8 440 556,29).
- Créances douteuses pour consommations électricité et gaz, locations de radiateurs et divers (€ 6 424,11 / € 473,51) et pour travaux (€ 670 256,44 / € 766 113,34).
- Acompte sur acquisition d'immobilisations corporelles (€ 2 000 000,00 / € 920,00).
- Divers montants restant à régulariser (€ 70 932,27 / € - 127 758,68).

B. Autres créances

- Enrôlement pour le financement des Missions de Service Public en vertu de l'article 26 de l'Ordonnance du 19/07/2001 (€ 3 644 203,10 / € 3 459 420,35).
- Montants à recevoir de la T.V.A. (€ 4 222 138,68 / € 3 237 872,96) et de l'O.N.S.S. (€ 117 804,73 / € -).
- Avance à Indexis pour le financement d'investissements (€ - / € 1 120 000,00).
- Régularisation de l'impôt des personnes morales à charge de la société privée

associée (€ 1 083 289,52 / € 1 083 289,52).

- Cotisations fédérales restant à récupérer sur les clients captifs (€ - / € 736 754,45).
- Créances pour dégâts occasionnés au réseau (€ 662 141,92 / € 641 373,82).
- Créance vis-à-vis d'Electrabel pour la vente d'énergie "électricité" et "gaz" au profit des clients captifs Sibelga (€ 41 941,60 / € 484 767,99).
- Cautionnements versés pour travaux (€ 166 920,61 / € 166 920,61).
- Cotisation sur l'énergie (€ - / € 24 317,79).
- Divers montants restant à récupérer (€ 64 289,38 / € 70 627,80).

VIII. Placements de trésorerie

B. Autres placements

Situation des placements auprès de diverses banques.

IX. Valeurs disponibles

Situation des comptes à vue ouverts auprès de diverses banques.

X. Comptes de régularisation

- Solde des capitaux-pensions y compris les rentes capitalisées dont les charges sont à reporter sur les exercices suivants (€ 162 278 752,91 / € 169 403 988,60).
- Valeur estimée des consommations d'énergie livrées mais non relevées (€ 145 442,64 / € 5 937,64).
- Charges payées d'avance (€ 24 091,14 / € 162 024,50).
- Produits acquis relatifs essentiellement au bonus-malus CREG (€ 17 760 454,11 / € 1 457 108,76).

PASSIF

	2008 EUR	2007 EUR
CAPITAUX PROPRES	676 504 851,24	658 747 959,95
I. Capital	428 237 826,32	428 237 826,32
A. Capital souscrit	428 237 826,32	428 237 826,32
II. Primes d'émission	10 112 499,07	10 112 499,07
III. Plus-values de réévaluation	38 582 037,99	41 836 217,28
IV. Réserves	199 572 487,86	178 561 417,28
A. Réserve légale	201 477,30	201 477,30
B. Réserves indisponibles	82 809 797,06	79 555 617,88
2. Autres	82 809 797,06	79 555 617,88
D. Réserves disponibles	116 561 213,50	98 804 322,10
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	68 764 627,46	63 440 305,51
VII. A. Provisions pour risques et charges	68 764 627,46	63 440 305,51
4. Autres risques et charges	68 764 627,46	63 440 305,51
DETTES	330 637 489,76	336 888 262,21
VIII. Dettes à plus d'un an	166 332 165,98	159 158 714,39
A. Dettes financières	30 986 421,63	11 437 250,20
4. Etablissements de crédit	30 986 421,63	11 437 250,20
D. Autres dettes	135 345 744,35	147 721 464,19
IX. Dettes à un an au plus	158 798 804,13	171 703 001,66
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	20 485 756,74	17 494 024,33
C. Dettes commerciales	73 552 186,38	74 634 332,14
1. Fournisseurs	73 552 186,38	74 634 332,14
D. Acomptes reçus sur commandes	601 307,86	1 061 248,77
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	1 216 579,63	1 075 204,78
1. Impôts	300 822,78	317 379,05
2. Rémunérations et charges sociales	915 756,85	757 825,73
F. Autres dettes	62 942 973,52	77 438 191,64
X. Comptes de régularisation	5 506 519,65	6 026 546,16
TOTAL DU PASSIF	1 075 906 968,46	1 059 076 527,67

COMMENTAIRE DU PASSIF

I. Capital

A. Capital souscrit

Valeur nominale du capital social représenté par 16 425 734 parts sociales A.

II. Primes d'émission

La prime d'émission s'inscrit dans le cadre de l'apport de branches d'activités des Secteurs Sud de Sibelgaz en Interélec. Elle constitue la différence entre l'apport et la rémunération de celui-ci en parts matérielles A.

III. Plus-values de réévaluation

Plus-values résultant de la réévaluation de la valeur comptable des immobilisations corporelles.

IV. Réserves

A. Réserve légale

Réserve constituée conformément à l'article 428 du code des sociétés et limitée à 10% de la part fixe du capital social.

B.2. Réserves indisponibles - Autres

- Réserves déterminées en application de la dérogation en matière de réévaluation des immobilisations corporelles, correspondant à l'amortissement relatif à la plus-value de ces immobilisations, ainsi qu'aux plus-values de réévaluation sur installations désaffectées (€ 71 402 120,44 / € 68 147 941,26).
- Réserve "Fonds d'Éclairage Public" secteur Chaussée Electricité (€ 11 407 676,62 / € 11 407 676,62).

D. Réserves disponibles

Réserves constituées pour couvrir l'incidence d'éléments défavorables pouvant se présenter et assurer l'autofinancement des investissements.

VII. Provisions et impôts différés

A.4. Provisions pour risques et charges - Autres risques et charges

- Provisions constituées dans le cadre de la clôture des activités "Supply" pour couvrir d'une part, les charges additionnelles liées au recouvrement des créances, d'autre part, le montant des créances irrécouvrables (€ 12 610 344,58 / € 21 039 300,18).
- Provision constituée pour couvrir un risque dans le cadre du règlement de l'achat d'énergie (€ - / € 20 018 449,77).
- Provision constituée pour couvrir les frais supplémentaires de la "migration informatique" (€ - / € 6 300 000,00).
- Provisions constituées pour couvrir le montant de créances irrécouvrables

d'activités diverses telles que fraudes et bris de scellés, compteurs oubliés et rest term. (€ 12 517 105,75 / € 5 554 948,00).

- Provisions constituées en application de la recommandation du Comité de Contrôle c.c.(g) 2003/13 du 12/03/2003 (€ 5 221 881,39 / € 5 012 802,19).
- Provision constituée pour couvrir le risque "Réconciliation" pour les exercices 2004 à 2006 (€ 32 970 447,37 / € -).
- Provision constituée afin de couvrir les frais d'assainissement de divers sites (€ 1 807 236,96 / € 1 934 133,37).
- Provision affectée au projet "Smart Metering" (€ 1 275 515,40 / € 1 863 128,51).
- Provision constituée afin de couvrir les risques de pannes des diverses installations de cogénération (€ 1 654 543,49 / € 1 654 543,49).
- Provision constituée afin de procéder à l'élimination des transformateurs Askarel se trouvant sur notre réseau (€ 7 000,00 / € 63 000,00).
- Provision constituée pour couvrir le risque de paiement de la cotisation énergie sur la consommation d'Éclairage Public (€ 654 115,02 / € -).
- Provision constituée en vue de couvrir les indemnisations pour nuisances subies par les indépendants lors de travaux (€ 46 437,50 / € -).

VIII. Dettes à plus d'un an

A.4. Dettes financières

- Établissements de crédit

Montants restant à rembourser sur les prêts à long terme accordés par Dexia Banque.

D. Autres dettes

Ligne de crédit accordée par Electrabel couvrant les capitaux-pensions payés d'avance.

IX. Dettes à un an au plus

A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

- Montants à rembourser, avant le 31 décembre de l'exercice suivant:
- sur les prêts à long terme accordés par Dexia Banque (€ 8 110 036,90 / € 5 049 333,47);
 - sur la ligne de crédit accordée par Electrabel couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€ 12 375 719,84 / € 12 444 690,86).

C.1. Dettes commerciales

- Fournisseurs

Factures et notes de crédit pour dépenses d'investissements, frais d'exploitation, achats de matières et fournitures ainsi que des divers restant à payer.

D. Acomptes reçus sur commandes

Solde des facturations intermédiaires concernant les clients en régime de relevé annuel des consommations (€ 145 442,64 / € 439 329,72) et montants versés par des clients pour travaux à exécuter (€ 455 865,22 / € 621 919,05).

E. Dettes fiscales, salariales et sociales

1. Impôts

Cette rubrique enregistre:

- la régularisation de la charge fiscale en liaison à la taxation des dividendes de la société associée (€ 70 604,62 / € 18 718,26);
- la cotisation fédérale (€ 385,99 / € -);
- le précompte professionnel (€ 229 832,17 / € 298 660,79).

2. Rémunérations et charges sociales

Jetons de présence restant à payer aux administrateurs et aux commissaires (€ 180 998,99 / € -), solde de cotisations dues à l'O.N.S.S. (€ - / € 57 117,19) et provisions pour pécules de vacances et primes diverses (€ 734 757,86 / € 700 708,54).

F. Autres dettes

Sous cette rubrique figurent:

- les dividendes restant à payer aux associés (€ 39 683 030,61 / € 55 465 127,49);
- les montants restant à rembourser à la clientèle (€ 9 484 970,48 / € 9 937 723,63);
- le solde de la redevance de voirie restant à payer aux communes (€ 8 258 002,73 / € 5 599 054,03);
- le solde du produit du "droit article 26" de l'ordonnance électricité du 19 juillet 2001 restant à payer à l'IBGE (€ 746 116,39 / € 702 927,49);
- la cotisation fédérale et autres surcharges restant à payer (€ 1 564,24 / € 83 970,09);
- les sommes déposées par des clients pour couvrir leurs obligations envers l'intercommunale (€ 38 746,26 / € 37 257,60);
- le solde du 1^{er} "Fonds Éclairage Public" (€ 3 978,44 / € 3 978,44);
- divers montants restant à payer (€ 4 726 564,37 / € 5 608 152,87).

X. Comptes de régularisation

Ce poste comprend:

- les provisions pour dépenses: charges financières et cotisations au Fonds d'Entraide (€ 621 346,92 / € 314 123,09);
- les provisions pour primes URE/URG restant à liquider (€ 4 826 972,73 / € 4 892 395,65);
- divers montants restant à régulariser (€ 58 200,00 / € 820 027,42).

COMPTE DE RESULTATS

	2008 EUR	2007 EUR
I. Ventes et prestations	352 151 746,93	308 794 474,84
A. Chiffre d'affaires	313 648 860,20	267 675 591,76
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-378 737,32	-1 276 918,50
D. Autres produits d'exploitation	38 881 624,05	42 395 801,58
II. Coût des ventes et des prestations	-297 507 428,44	-288 684 074,14
A. Approvisionnements et marchandises	36 923 228,58	35 716 653,91
1. Achats	36 488 761,56	37 153 057,01
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	434 467,02	-1 436 403,10
B. Services et biens divers	198 830 453,33	194 354 781,65
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	6 169 220,33	5 534 852,26
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	37 538 236,17	35 789 014,36
E. Réductions de valeurs sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	-1 913 150,62	0,00
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	13 627 228,57	10 781 349,05
G. Autres charges d'exploitation	6 332 212,08	6 507 422,91
III. Bénéfice d'exploitation	54 644 318,49	20 110 400,70
IV. Produits financiers	2 944 584,24	5 196 815,56
A. Produits des immobilisations financières	10 637,56	19 879,48
B. Produits des actifs circulants	154 976,14	206 353,92
C. Autres produits financiers	2 778 970,54	4 970 582,16
V. Charges financières	-7 627 706,26	-7 515 175,38
A. Charges des dettes	7 624 633,46	7 508 304,37
C. Autres charges financières	3 072,80	6 871,01
VI. Bénéfice courant avant impôts	49 961 196,47	17 792 040,88
VII. Produits exceptionnels	123 046,07	127 265 114,88
E. Autres produits exceptionnels	123 046,07	127 265 114,88
VIII. Charges exceptionnelles	8 302 906,62	-39 556 097,46
C. Provisions pour risques et charges exceptionnelles	-8 302 906,62	20 416 956,20
D. Moins-values sur réalisations d'actifs immobilisés	0,00	19 139 141,26
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts	58 387 149,16	105 501 058,30
X. Impôts sur le résultat	-947 227,15	-2 235 930,81
A. Impôts	947 227,15	2 235 930,81
XI. Bénéfice de l'exercice	57 439 922,01	103 265 127,49
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	57 439 922,01	103 265 127,49

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	2008 EUR	2007 EUR
A. Bénéfice à affecter	57 439 922,01	103 265 127,49
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	57 439 922,01	103 265 127,49
B. Prélèvements sur les capitaux propres	0,00	7 200 000,00
2. sur les réserves	0,00	7 200 000,00
C. Affectations aux capitaux propres	-17 756 891,40	-55 000 000,00
3. aux autres réserves	-17 756 891,40	-55 000 000,00
F. Bénéfice à distribuer	-39 683 030,61	-55 465 127,49
1. Rémunération du capital	-39 683 030,61	-55 465 127,49

ANALYSE DES RESULTATS DE L'ACTIVITE

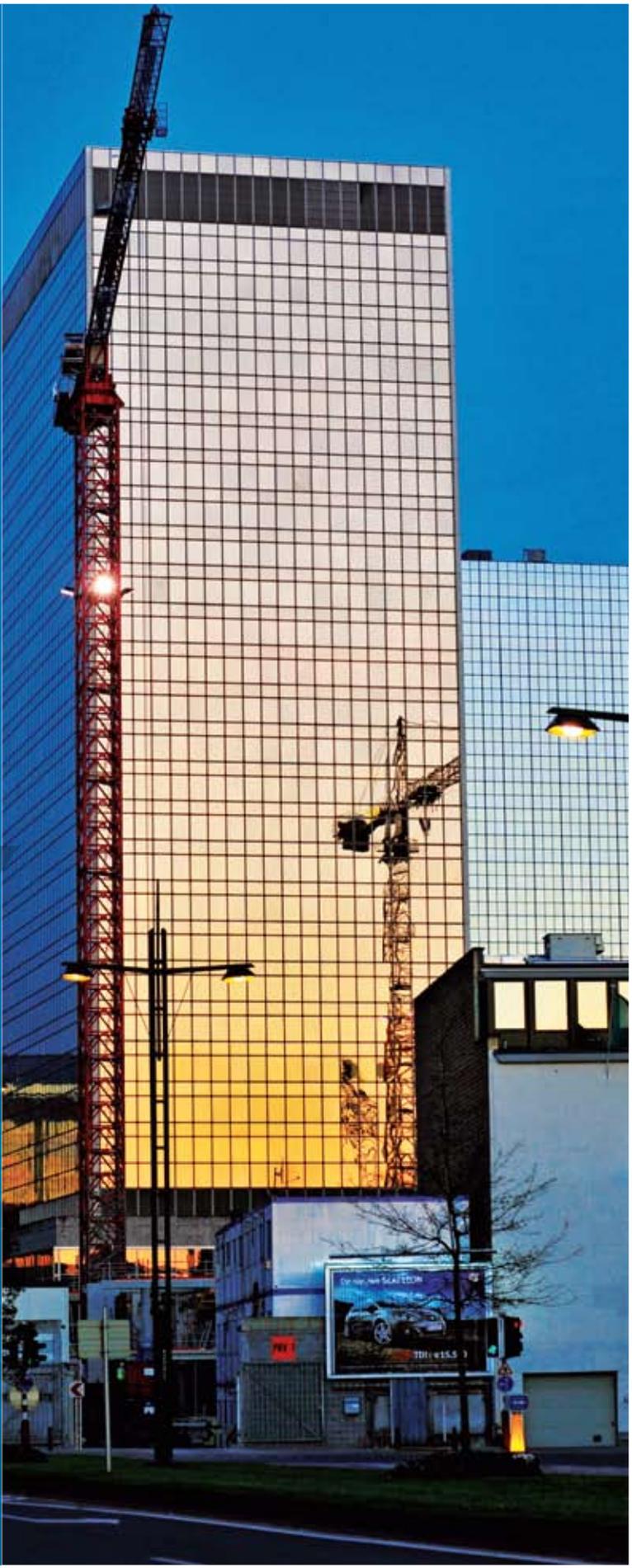
	2008 Electricité EUR	2008 Gaz EUR	2007 Electricité EUR	2007 Gaz EUR
DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE				
RESULTATS D'EXPLOITATION				
PRODUITS D'EXPLOITATION	179 741 199,26	115 791 363,22	160 136 221,56	94 805 714,81
Redevances réseaux GRD	179 366 891,77	106 563 955,92	159 375 790,19	94 895 892,18
Recettes des études	625 133,00	0,00	748 200,00	0,00
Autres produits	-250 825,51	9 227 407,30	12 231,37	-90 177,37
FRAIS DE DISTRIBUTION	-98 351 478,21	-51 993 937,77	-101 266 459,62	-56 698 982,65
Entretien	-15 324 546,89	-8 934 552,80	-10 142 069,54	-5 379 159,82
Services techniques	-29 298 498,89	-14 704 708,73	-19 513 042,54	-10 463 681,57
Services généraux (hors pensions)	-33 976 699,68	-22 554 487,09	-27 962 811,21	-18 576 243,90
Services à la clientèle et commerciaux	85 621,22	-1 602 641,87	-8 471 844,50	-7 355 421,35
Services logistiques	-4 049 382,07	-6 644 334,51	-4 806 693,70	-5 458 669,89
Gestion du système	-6 488 620,76	-3 611 086,78	-5 608 240,05	-2 457 794,74
Mesure et comptage	-8 127 117,10	-4 535 771,29	-5 556 282,27	-2 849 024,56
Redevances de voirie	-21 358 651,62	-11 059 113,67	-20 468 118,69	-9 731 584,51
Redevances diverses	-1 068 011,66	-565 250,90	-1 112 734,96	-595 037,49
Couvertures des pertes réseaux	-11 256 505,83	0,00	-7 693 011,52	0,00
Travaux pour compte de tiers	-864 783,45	-32 469,16	-658 591,77	0,00
Frais récupérés et transférés	33 375 718,52	22 250 479,03	10 726 981,13	6 167 635,18
AMORTISSEMENTS ET DESAFFECTATIONS (régulé)	-23 353 819,87	-16 315 701,24	-21 880 964,18	-15 357 042,32
PENSIONS (capitaux et rentes)	-12 773 854,71	-8 134 876,97	-15 261 112,34	-9 920 279,70

ANALYSE DES RESULTATS DE L'ACTIVITE

	2008 Electricité EUR	2008 Gaz EUR	2007 Electricité EUR	2007 Gaz EUR
DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE				
RESULTATS D'EXPLOITATION				
OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (OSP)	-17 547 059,25	-5 221 094,53	-13 499 366,06	-5 047 327,15
Charges	-33 733 800,33	-5 221 094,53	-29 621 881,98	-5 047 327,15
Recettes	16 186 741,08	0,00	16 122 515,92	0,00
ACTIVITES NON REGULEES	-1 439 879,15	-11 576 301,96	-19 482 766,35	-52 626,91
REDUCTIONS DE VALEURS SUR STOCKS ET CREANCES COMMERCIALES	0,00	-29 399,45	0,00	-1 586,89
RESULTATS SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	-406 601,69	439 108,74	396 906,76	1 044 109,88
BONUS-MALUS CREG	5 264 497,17	9 302 750,55	1 049 385,11	-804 824,41
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	-0,33	143 486,26	0,51	993 731,82
RESULTATS FINANCIERS				
Intérêts afférents aux emprunts auprès de DEXIA	-605 272,46	-688 893,37	-320 041,54	-533 402,59
Intérêts afférents aux opérations financières à court terme	-1 905 781,34	4 697 533,09	-1 046 288,34	5 742 366,45
Intérêts sur capitaux-pensions	-3 635 360,53	-2 695 107,10	-3 814 660,26	-2 840 199,98
Produits et charges divers	169 550,75	-101 622,30	415 688,12	169 032,29
RESULTATS EXCEPTIONNELS				
Produits et charges divers	0,00	0,00	34 927 234,52	73 722 880,36
IMPOTS	-8 295,32	-1 325 229,48	-3 679,10	-2 306 534,31
BENEFICE DE L'EXERCICE	25 147 844,32	32 292 077,69	20 350 098,79	82 915 028,70
PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	0,00	0,00	7 200 000,00	0,00
DOTATIONS AUX RESERVES	-7 854 216,29	-9 902 675,11	0,00	-55 000 000,00
BENEFICE A DISTRIBUER	17 293 628,03	22 389 402,58	27 550 098,79	27 915 028,70
DIVIDENDES A INTERFIN	-12 092 063,02	-16 225 779,68	-21 433 470,11	-13 475 710,64
DIVIDENDES A R.D.E.	-19 191,75	-140 238,17	-16 469,20	-156 337,42
DIVIDENDES AUX COMMUNES ASSOCIEES	-41,81	-53,84	-69,24	-64,93
DIVIDENDES A LA SOCIETE PRIVEE	-5 182 331,45	-6 023 330,89	-6 100 090,24	-14 282 915,71

INFORMATIONS LEGALES
ET STATUTAIRES

SIBELGA 04
COMPTES ANNUELS
ANNEXES



ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxx	48 130 878,87
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	3 251 278,33	
Cessions et désaffectations	8171	0	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181	0	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	51 382 157,20	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxx	160 188,52
Mutations de l'exercice			
Actées	8211	0	
Acquises de tiers	8221	0	
Annulées	8231	0	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8251	160 188,52	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxx	20 667 362,69
Mutations de l'exercice			
Actées	8271	946 479,12	
Reprises	8281	0	
Acquises de tiers	8291	0	
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8301	0	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	21 613 841,81	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	29 928 503,91	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxx	1 136 135 158,11
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	50 072 723,55	
Cessions et désaffectations	8172	11 152 782,88	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	0	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	1 175 055 098,78	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxx	88 022 085,98
Mutations de l'exercice			
Actées	8212	0	
Acquises de tiers	8222	0	
Annulées	8232	2 209 629,58	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8252	85 812 456,40	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxx	522 105 564,12
Mutations de l'exercice			
Actées	8272	30 833 161,61	
Reprises	8282	0	
Acquises de tiers	8292	0	
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8302	9 455 197,52	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	543 483 528,21	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	[23]	717 384 026,97	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATERIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxx	39 763 879,95
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	8 800 721,51	
Cessions et désaffectations	8173	1 980 290,42	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	0	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	46 584 311,04	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxx	0
Mutations de l'exercice			
Actées	8213	0	
Acquises de tiers	8223	0	
Annulées	8233	0	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8253	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxx	21 149 465,65
Mutations de l'exercice			
Actées	8273	5 467 194,99	
Reprises	8283	0	
Acquises de tiers	8293	0	
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8303	1 980 290,42	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	24 636 370,22	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	[24]	21 947 940,82	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxx	2 326 386,37
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	171 070,52	
Cessions et désaffectations	8175	1 040 454,66	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185	0	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	1 457 002,23	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxx	0
Mutations de l'exercice			
Actées	8215	0	
Acquises de tiers	8225	0	
Annulées	8235	0	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8255	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxx	1 749 544,49
Mutations de l'exercice			
Actées	8275	291 400,45	
Reprises	8285	0	
Acquises de tiers	8295	0	
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8305	1 040 454,66	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	1 000 490,28	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	456 511,95	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxx	4 155 428,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	40 000,00	
Cessions et retraits	8371	0	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381	0	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	4 195 428,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxx	0
Mutations de l'exercice			
Actées	8411	0	
Acquises de tiers	8421	0	
Annulées	8431	0	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8451	0	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxx	0
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	0	
Reprises	8481	0	
Acquises de tiers	8491	0	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501	0	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511	0	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxx	2 968,42
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	2 968,42	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	4 192 459,58	
ENTREPRISES LIÉES - CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxx	0
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	0	
Remboursements	8591	0	
Réductions de valeur actées	8601	0	
Réductions de valeur reprises	8611	0	
Différences de change (+)/(-)	8621	0	
Autres (+)/(-)	8631	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	0	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651	0	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxx	550 341,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	0	
Cessions et retraits	8372	550 341,00	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382	0	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxx	0
Mutations de l'exercice			
Actées	8412	0	
Acquises de tiers	8422	0	
Annulées	8432	0	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8452	0	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxx	0
Mutations de l'exercice			
Actées	8472	0	
Reprises	8482	0	
Acquises de tiers	8492	0	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502	0	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512	0	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxx	0
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	0	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxx	0
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	0	
Remboursements	8592	0	
Réductions de valeur actées	8602	0	
Réductions de valeur reprises	8612	0	
Différences de change (+)/(-)	8622	0	
Autres (+)/(-)	8632	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	0	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	0	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxx	288,33
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	0	
Cessions et retraits	8373	0	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383	0	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	288,33	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxx	0
Mutations de l'exercice			
Actées	8413	0	
Acquises de tiers	8423	0	
Annulées	8433	0	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8453	0	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxx	0
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	0	
Reprises	8483	0	
Acquises de tiers	8493	0	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503	0	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513	0	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxx	0
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	288,33	
AUTRES ENTREPRISES - CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxx	1 344,87
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	11,16	
Remboursements	8593	0	
Réductions de valeur actées	8603	0	
Réductions de valeur reprises	8613	0	
Différences de change (+)/(-)	8623	0	
Autres (+)/(-)	8633	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	1 356,03	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653	0	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+/-) of (-) (en unités)	
1) METRIX 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0870.565.793 Quai des Usines 16, 1000 Bruxelles-ville, Belgique Variable	6 336	99	0	31/12/08	EUR	162 458,76	1 745,12
2) SIBELGA OPERATIONS 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0870.681.304 Quai des Usines 16, 1000 Bruxelles-ville, Belgique Variable	752	99	0	31/12/08	EUR	16 331,17	1 720,64
3) BRUSSELS NETWORK OPERATIONS 008 Société coopérative à responsabilité limitée BE 0881.278.355 Quai des Usines 16, 1000 Bruxelles-ville, Belgique Fixe	98	98	0	31/12/08	EUR	19 262,37	1 967,90



PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRESORERIE - AUTRES PLACEMENTS			
Actions et parts	51	0	0
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	0	0
Montant non appelé	8682	0	0
Titres à revenu fixe	52	5 214 271,58	5 004 975,64
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684	5 214 271,58	5 004 975,64
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	0	0
Avec une durée résiduelle ou de préavis:			
d'un mois au plus	8686	0	0
de plus d'un mois à un an au plus	8687	0	0
de plus d'un an	8688	0	0
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689	26 360 733,09	33 840 614,10

COMPTES DE REGULARISATION

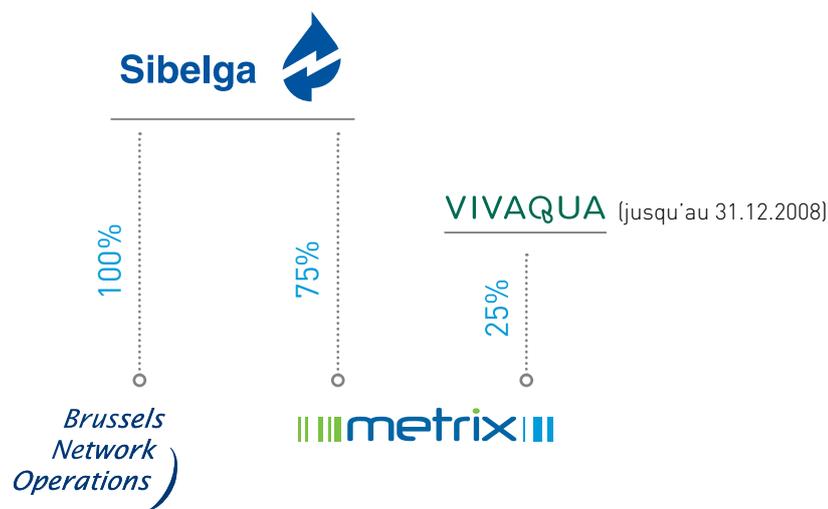
	Exercice
VENTILATION DE LA RUBRIQUE 490/1 DE L'ACTIF SI CELLE-CI REPRESENTE UN MONTANT IMPORTANT.	
1) Frais de gestion pour capitaux pensions liquidés	147 721 464,19
2) Frais de gestion pour rentes capitalisées liquidées	14 557 288,72
3) Bonus-malus CREG	17 756 891,39

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ETAT DU CAPITAL			
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	xxx	428 237 826,32
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	428 237 826,32	
	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
1) Parts A		428 237 826,32	16 425 734
Actions nominatives	8702	xxx	16 425 734
Actions au porteur	8703	xxx	0
	Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)	0	xxx
Capital appelé, non versé	8712	xxx	0
Actionnaires redevables de libération			
	Codes	Exercice	
Actions propres			
Détenues par la société elle-même			
Montant du capital détenu	8721	0	
Nombre d'actions correspondantes	8722	0	
Détenues par ses filiales			
Montant du capital détenu	8731	0	
Nombre d'actions correspondantes	8732	0	
Engagement d'émission d'actions			
Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	0	
Montant du capital à souscrire	8741	0	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	0	
Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	0	
Montant du capital à souscrire	8746	0	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	0	
Capital autorisé non souscrit	8751	0	
Parts non représentatives du capital			
Répartition			
Nombre de parts	8761	102 895	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	102 895	
Ventilation par actionnaire			
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	0	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	0	



STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE



PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Exercice

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

	Exercice
1) Prov. réconciliation 2004-2006	32 970 447,37
2) Prov. créances irrécouvrables et recouvrement	18 339 191,89
3) Prov. Rest-Term	6 291 963,44
4) Prov. selon recommandation C.C.(gaz) 2003/13	5 221 881,39

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	8 110 036,90
Emprunts subordonnés	8811	0
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	0
Dettes de location-financement et assimilées	8831	0
Etablissements de crédit	8841	8 110 036,90
Autres emprunts	8851	0
Dettes commerciales	8861	0
Fournisseurs	8871	0
Effets à payer	8881	0
Acomptes reçus sur commandes	8891	0
Autres dettes	8901	12 375 719,84
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	20 485 756,74
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	17 510 890,80
Emprunts subordonnés	8812	0
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	0
Dettes de location-financement et assimilées	8832	0
Etablissements de crédit	8842	17 510 890,80
Autres emprunts	8852	0
Dettes commerciales	8862	0
Fournisseurs	8872	0
Effets à payer	8882	0
Acomptes reçus sur commandes	8892	0
Autres dettes	8902	47 857 381,94
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	65 368 272,74
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	13 475 530,83
Emprunts subordonnés	8813	0
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	0
Dettes de location-financement et assimilées	8833	0
Etablissements de crédit	8843	13 475 530,83
Autres emprunts	8853	0
Dettes commerciales	8863	0
Fournisseurs	8873	0
Effets à payer	8883	0
Acomptes reçus sur commandes	8893	0
Autres dettes	8903	87 488 362,41
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	100 963 893,24

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	0
Emprunts subordonnés	8931	0
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	0
Dettes de location-financement et assimilées	8951	0
Etablissements de crédit	8961	0
Autres emprunts	8971	0
Dettes commerciales	8981	0
Fournisseurs	8991	0
Effets à payer	9001	0
Acomptes reçus sur commandes	9011	0
Dettes fiscales, salariales et sociales	9021	0
Autres dettes	9051	0
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	0
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	0
Emprunts subordonnés	8932	0
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	0
Dettes de location-financement et assimilées	8952	0
Etablissements de crédit	8962	0
Autres emprunts	8972	0
Dettes commerciales	8982	0
Fournisseurs	8992	0
Effets à payer	9002	0
Acomptes reçus sur commandes	9012	0
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	0
Impôts	9032	0
Rémunérations et charges sociales	9042	0
Autres dettes	9052	0
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	0
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubrique 450/3 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	0
Dettes fiscales non échues	9073	230 218,16
Dettes fiscales estimées	450	70 604,62
Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	0
Autres dettes salariales et sociales	9077	915 756,85
COMPTES DE REGULARISATION		
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important		
1) Primes URE/URG		4 826 972,73

RESULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	0	0
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs inscrits au registre du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	48	44
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	44,1	43,9
Nombre effectif d'heures prestées	9088	69 711	67 694
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	3 419 472,40	3 469 968,57
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	1 084 484,47	1 025 764,87
Primes patronales pour assurances extralégales	622	1 495 129,84	959 193,26
Autres frais de personnel	623	135 766,10	79 925,56
Pensions	624	34 367,52	0
Provisions pour pensions			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635	0	0
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	0	0
Reprises	9111	0	0
Sur créances commerciales			
Actées	9112	0	0
Reprises	9113	1 913 150,62	0
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	44 986 111,11	12 667 751,13
Utilisations et reprises	9116	31 358 882,54	1 886 402,08
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	15 250,51	8 470,66
Autres	641/8	6 316 961,57	6 498 952,25
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096	0	0
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,1	0,3
Nombre effectif d'heures prestées	9098	258	528
Frais pour l'entreprise	617	3 088,70	12 107,68

IMPOTS ET TAXES

	Codes	Exercice	
IMPOTS SUR LE RESULTAT			
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	947 227,14	
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	876 622,52	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	0	
Suppléments d'impôts estimés	9137	70 604,62	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	0,01	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	0	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	0,01	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé			

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Codes	Exercice	
Sources de latences fiscales			
Latences actives	9141	0	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	0	
Autres latences actives			
Latences passives	9144	0	
Ventilation des latences passives			

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte:			
A l'entreprise (déductibles)	9145	67 324 917,13	100 771 092,34
Par l'entreprise	9146	86 378 095,20	122 344 403,55
Montants retenus à charge de tiers, au titre de:			
Précompte professionnel	9147	1 241 895,47	1 141 302,61
Précompte mobilier	9148	5 095 751,49	6 600 881,51

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	0
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	0
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	0
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	0
GARANTIES REELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	0
Montant de l'inscription	9171	0
Gage sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	0
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	0
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	0
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	0
Montant de l'inscription	9172	0
Gage sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	0
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	0
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	0
BIENS ET VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHE A TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	0
Marchandises vendues (à livrer)	9214	0
Devises achetées (à recevoir)	9215	0
Devises vendues (à livrer)	9216	0

ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES

Garanties pluriannuelles données à diverses communes

Garanties données par divers fournisseurs

Garantie suite à la convention entre Electrabel et ex-Interga concernant les charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel affecté antérieurement aux activités de distribution sur le territoire de l'Intercommunale

Engagements de la clientèle pour les appareils en location

Garanties locatives

Valeurs comptables rajustées d'installations reçues en usufruit

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

LE CAS ECHEANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU REGIME COMPLEMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

Engagements de pensions envers les administrateurs et commissaires d'anciennes intercommunales

	Codes	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A L'ENTREPRISE ELLE-MEME		
Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées	9220	0
Bases et méthodes de cette estimation		



RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES			
Immobilisations financières	[280/1]	4 192 459,58	4 152 459,58
Participations	[280]	4 192 459,58	4 152 459,58
Créances subordonnées	9271	0	0
Autres créances	9281	0	0
Créances sur les entreprises liées	9291	33 880,95	86 383,25
A plus d'un an	9301	0	0
A un an au plus	9311	33 880,95	86 383,25
Placements de trésorerie	9321	0	0
Actions	9331	0	0
Créances	9341	0	0
Dettes	9351	16 299 921,99	13 640 018,05
A plus d'un an	9361	0	0
A un an au plus	9371	16 299 921,99	13 640 018,05
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	0	0
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391	0	0
Autres engagements financiers significatifs	9401	0	0
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	7 384,43	16 931,05
Produits des actifs circulants	9431	0	0
Autres produits financiers	9441	0	0
Charges des dettes	9461	0	0
Autres charges financières	9471	0	0
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481	0	0
Moins-values réalisées	9491	0	0
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	[282/3]	0	550 341,00
Participations	[282]	0	550 341,00
Créances subordonnées	9272	0	0
Autres créances	9282	0	0
Créances	9292	1 277 633,52	1 488 514,70
A plus d'un an	9302	0	0
A un an au plus	9312	1 277 633,52	1 488 514,70
Dettes	9352	171 542 102,43	176 707 679,71
A plus d'un an	9362	135 345 744,35	147 721 464,19
A un an au plus	9372	36 196 358,08	28 986 215,52

RELATIONS FINANCIERES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

	Codes	Exercice
Créances sur les personnes précitées	9500	0
Conditions principales des créances		
Garanties constituées en leur faveur	9501	0
Conditions principales des garanties constituées		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	0
Conditions principales des autres engagements		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	415 849,04
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	7 343,28

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	14 729,40
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	0
Missions de conseils fiscaux	95062	0
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	0
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	0
Missions de conseils fiscaux	95082	0
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	0
Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés		

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) *

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

En référence à l'article 113 §2- 2° nous déclarons que la SCRL INTERFIN détenant 70% des parts matérielles du capital social de Sibelga consolide par la méthode d'intégration globale les éléments relatifs à notre intercommunale dans ses comptes consolidés.

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

INTERFIN SRCL

BE 0222.944.897

Quai des Usines 16,

1000 Bruxelles-ville, Belgique

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation *:

INTERFIN SRCL

BE 0222.944.897

Quai des Usines 16,

1000 Bruxelles-ville, Belgique

L'entreprise mère établit et publie des comptes consolidés.

Il **ne s'agit pas** d'information données pour l'ensemble le plus grand:

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus *

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 326

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	40,3	3,7	44,1 (ETP)	43,9 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101	64 708	5 003	69 711 (T)	67 694 (T)
Frais de personnel	102	5 934 436,34	234 783,99	6 169 220,33 (T)	5 534 852,26 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	xxx	xxx	0 (T)	0 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	43	5	46,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	42	5	45,7
Contrat à durée déterminée	111	1	0	1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0
Contrat de remplacement	113	0	0	0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	20	0	20
de niveau primaire	1200	0	0	0
de niveau secondaire	1201	1	0	1
de niveau supérieur non universitaire	1202	10	0	10
de niveau universitaire	1203	9	0	9
Femmes	121	23	5	26,7
de niveau primaire	1210	0	0	0
de niveau secondaire	1211	2	1	2,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	16	2	17,4
de niveau universitaire	1213	5	2	6,5
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	3	0	3
Employés	134	40	5	43,7
Ouvriers	132	0	0	0
Autres	133	0	0	0

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,1	0
Nombre d'heures effectivement prestées	151	258	0
Frais pour l'entreprise	152	3 088,70	0

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTREES**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	8	1	8,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	7	1	7,8
Contrat à durée déterminée	211	1	0	1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212	0	0	0
Contrat de remplacement	213	0	0	0

SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	5	0	5
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	5	0	5
Contrat à durée déterminée	311	0	0	0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312	0	0	0
Contrat de remplacement	313	0	0	0
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	0	0	0
Prépension	341	0	0	0
Licenciement	342	0	0	0
Autre motif	343	5	0	5
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350	0	0	0



RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	6	5811	7
Nombre d'heures de formation suivies	5802	146	5812	120
Coût net pour l'entreprise	5803	17 722,00	5813	14 595,00
dont coût brut directement lié aux formations	58031	17 722,00	58131	14 595,00
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	0	58132	0
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	0	58133	0
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	0	5831	0
Nombre d'heures de formation suivies	5822	0	5832	0
Coût net pour l'entreprise	5823	0	5833	0
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	0	5851	0
Nombre d'heures de formation suivies	5842	0	5852	0
Coût net pour l'entreprise	5843	0	5853	0

REGLES D'EVALUATION

1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Eu égard aux contraintes comptables découlant du régime particulier de contrôle auquel les entreprises de notre secteur sont soumises, le Ministère des Affaires Economiques nous a autorisés, en vertu de l'article 15 de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises, à adapter les rubriques des immobilisations corporelles du bilan.

Cette modification consiste essentiellement en un transfert:

- ↑ du génie civil, de la rubrique 22 à la rubrique 23;
- ↑ de l'outillage, de la rubrique 23 à la rubrique 24;
- ↑ des maisons d'habitation, de la rubrique 26 à la rubrique 22.

La valeur des immobilisations corporelles constituant le réseau de distribution de l'intercommunale (installations techniques: terrains, bâtiments et équipements) est égale à la valeur comptable réévaluée en conformité avec la dérogation aux prescriptions de l'article 34 de l'A.R. du 8 octobre 1976 tel que modifié par l'article 29 de l'A.R. du 12 septembre 1983, obtenue du Ministère des Affaires Economiques le 22 novembre 1985.

Valeur comptable

C'est la valeur d'acquisition diminuée des interventions de la clientèle et des amortissements actés tels que définis ci-après.

Réévaluation

La valeur comptable est réévaluée selon les mêmes règles que celles appliquées pour la détermination de la base d'amortissement.

Amortissements

Les modalités d'amortissement sont définies à l'article 61 des statuts.

Les taux d'amortissement linéaire sont de:

- ↑ 0% sur les terrains repris sous la rubrique III A
- ↑ 2% sur les constructions reprises sous la rubrique III A
- ↑ 2% sur les câbles basse et moyenne tensions repris sous la rubrique III B
- ↑ 2% sur les canalisations basse et moyenne pressions ainsi que sur les branchements basse et moyenne pressions repris sous la rubrique III B
- ↑ 10% sur les compteurs Automatic Meter Reading " repris sous la rubrique III B"
- ↑ 10% sur les installations de cogénération reprises sous la rubrique III B
- ↑ 3% sur les autres immobilisations reprises sous la rubrique III B
- ↑ 20% sur le matériel roulant et l'informatique repris sous la rubrique III C
- ↑ 10% sur les autres immobilisations reprises sous la rubrique III C
- ↑ 20% sur les radiateurs donnés en location repris sous la rubrique III E

La base arrêtée au 31 décembre est celle qui figure dans les livres à cette date, réduite toutefois de la valeur des installations démolies durant l'exercice et représentée dès lors par:

- a) la valeur d'acquisition diminuée:
 - ↑ des interventions de la clientèle;
 - ↑ des installations totalement amorties.
- b) la réévaluation des installations techniques, par application des articles 11 et 60 des statuts, aux valeurs reprises sous a) qui sont affectées d'un coefficient $k-1$ " où k est égal à:"

Secteurs "Chaussée gaz", "Quai électricité", "Quai gaz":

pour les apports à la constitution:

$$0,5 + 0,5 (Ia/Ir)$$

pour les installations nouvelles:

$$0,5 + 0,5 (Ia/Ir)$$

$$0,5 + 0,5 (Ii/Ir)$$

Secteur "Chaussée électricité":

pour les apports à la constitution:

$$0,2 + 0,8 (Ia/Ir)$$

pour les installations nouvelles:

$$0,2 + 0,8 (Ia/Ir)$$

$$0,2 + 0,8 (Ii/Ir)$$

Où:

- ↑ Ia est la somme de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, ramenés à la même base, du mois de juin de l'année d'amortissement;
- ↑ Ii est la somme de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, ramenés à la même base, du mois de juin de l'année d'investissement;
- ↑ Ir est la somme de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, ramenés à la même base, du mois de juin de l'année d'apport à la constitution (secteurs Chaussée: 1981; secteurs Quai: 1986).

La dernière valeur de l'index des prix de gros publiée officiellement se rapporte au mois de décembre 1988. En attendant la publication d'un nouvel indice global, la première valeur provisoire publiée de l'indice des prix à la production industrielle remplacera l'indice des prix de gros dans le calcul du coefficient de rajustement. Il y sera multiplié par le coefficient de conversion entre les deux index, égal à:



8.18 = G décembre 1988 /
IPPI décembre 1988

A dater du 1^{er} janvier 2002, l'indice des prix à la production industrielle à base 1980 = 100 a été remplacé par l'indice des prix à la production à base 2000 = 100. Le coefficient de raccord est de 1,506. Pour toutes les immobilisations corporelles de l'intercommunale, le rajustement de la base d'amortissement et celui de la valeur comptable ne peuvent conduire à une valeur inférieure respectivement à la valeur d'apport ou d'acquisition - interventions déduites - et à la différence entre cette même valeur d'apport ou d'acquisition et les amortissements calculés sur celle-ci.

La dotation d'amortissement ainsi définie est portée à la rubrique II D des charges d'exploitation; elle a comme contrepartie:

- ↑ les immobilisations corporelles, pour le montant de la dotation qui correspond aux valeurs reprises sous le point a);
- ↑ les réserves indisponibles (rubrique IV B du passif) pour le montant de la dotation qui porte sur la réévaluation reprise sous le point b).

Démolitions

Installations techniques:

La valeur comptable réévaluée est prise en charge sous déduction des récupérations et la plus-value passive est transférée en réserves indisponibles.

Autres immobilisations:

La valeur comptable est prise en charge sous déduction des récupérations.

2. STOCKS

Les sorties de stocks sont valorisées au prix moyen pondéré.

Il est proposé de compléter cette règle en fonction du contrôle d'inventaire effectué une fois l'an au moins.

Les articles non movimentés durant une période excédant 12 mois sont soumis à un examen systématique:

- ↑ s'ils sont non utilisables, ils seront rebutés à 100%;
- ↑ s'ils sont utilisables mais que la quantité stockée excède 5 ans de consommation, ils subiront une réduction de valeur de minimum 50%.

3. CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances composant cette rubrique y sont reprises à leur valeur nominale. Elles comprennent notamment les montants à recevoir de la clientèle et des communes pour fournitures d'énergie et travaux divers. Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues.

Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de

résultats (Autres charges d'exploitation II/G); lorsqu'une partie en est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (Autres produits d'exploitation I/D).

4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions sont calculées conformément aux décisions prises par le Conseil d'Administration.

5. DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

Les montants composant ces rubriques y sont repris à leur valeur nominale.

6. COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les frais de gestion facturés à l'intercommunale par la société associée en application des dispositions statutaires et/ou des décisions prises par les organes de gestion. Ces frais correspondent à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice de son personnel antérieurement affecté aux activités de distribution sur le territoire de l'intercommunale.

La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est, en application du principe de la concordance périodique entre les produits et les charges, étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.

SIBELGA
STATISTIQUES



ELECTRICITE

Points de fourniture

	2008	2007	2006
Nombre de points de fourniture	669 324	663 505	657 390
- Points de fourniture inactifs	66 773	66 203	67 915
- Points de fourniture actifs	602 551	597 302	589 475
Actifs haute tension	3 046	3 076	2 902
Actifs basse tension	599 505	594 226	586 573

	2008
Nombre de points de fourniture par commune - Haute Tension (HT) + Basse Tension (BT)	
Anderlecht	58 296
Auderghem	18 158
Berchem-Sainte-Agathe	11 786
Bruxelles	109 726
Etterbeek	30 891
Evere	20 041
Forest	30 581
Ganshoren	13 199
Ixelles	60 080
Jette	26 802
Koekelberg	10 974
Molenbeek-Saint-Jean	44 985
Saint-Gilles	34 079
Saint-Josse-ten-Noode	14 435
Schaerbeek	68 179
Uccle	47 933
Watermael-Boitsfort	13 576
Woluwe-Saint-Lambert	32 638
Woluwe-Saint-Pierre	22 965
TOTAL	669 324

Electricité transportée

	2008	2007	2006
Electricité transportée * (MWh)	5 261 799	5 195 325	5 292 117
- Marché libéralisé	5 261 799	5 195 325	3 547 236
Haute tension	2 761 071	2 757 269	2 722 686
Basse tension	2 500 728	2 438 056	824 550
- Marché non libéralisé (haute tension et basse tension)	0	0	1 744 880
Electricité injectée ** (MWh)	5 475 797	5 434 693	5 456 278
Taux de perte (%)	3,03%	3,03%	3,01%

* Quantité d'électricité transportée sur les réseaux de distribution et facturée aux fournisseurs.

** Quantité d'électricité mesurée à l'entrée du réseau et énergie produite et injectée sur le réseau.

	2008
Electricité transportée par commune (MWh)	
Anderlecht	425 304
Auderghem	135 407
Berchem-Sainte-Agathe	69 186
Bruxelles	1 796 205
Etterbeek	176 513
Evere	254 904
Forest	150 433
Ganshoren	53 914
Ixelles	320 020
Jette	146 997
Koekelberg	41 825
Molenbeek-Saint-Jean	209 512
Saint-Gilles	217 816
Saint-Josse-ten-Noode	231 432
Schaerbeek	298 266
Uccle	263 834
Watermael-Boitsfort	102 094
Woluwe-Saint-Lambert	247 943
Woluwe-Saint-Pierre	120 191
TOTAL	5 261 799

Facturation (en euros)

	2008	2007	2006
Travaux clientèle *	10 889 109,80	11 703 166,12	12 170 108,34
Grid Fee **	179 366 891,77	159 375 790,19	73 403 870,99

* Travaux facturés au client relatifs au raccordement et compteur d'un point de fourniture.

** Redevance perçue auprès des fournisseurs pour l'utilisation des réseaux électriques de distribution.

Infrastructure des réseaux

	2008	2007	2006
Nombre de compteurs	671 727	666 696	663 339
- Haute tension	9 511	9 645	9 827
- Basse tension	662 216	657 051	653 512
Nombre de raccordements	207 307 *	207 444 *	206 297 *
Nombre de cabines HT "réseau"	3 152	3 196	3 126
Nombre de cabines HT "client"	2 874	2 947	2 930
Nombre de cabines de répartition et cabines de dispersion	92	93	98
Nombre de points de fourniture (interface avec Elia)	49	49	49

* Nombre de raccordements BT avec et sans compteur.

Longueur des réseaux

	2008	2007	2006
Longueur des réseaux (km)	6 299,8	6 281	6 262
- Haute tension (100% souterrain)	2 313,9	2 331	2 344
- Basse tension	3 985,9	3 950	3 918
Souterrain	3 971,5	3 935	3 902
Aérien	14,4	15	16

Longueur des réseaux par commune (en mètres)

	Basse tension total	Haute tension souterrain
Anderlecht	347 182	209 254
Auderghem	140 807	68 498
Berchem-Sainte-Agathe	76 131	40 637
Bruxelles	689 545	631 632
Etterbeek	124 338	71 995
Evere	117 788	81 709
Forest	147 736	95 508
Ganshoren	70 907	31 074
Ixelles	420 080	189 887
Jette	137 095	56 179
Koekelberg	45 708	19 128
Molenbeek-Saint-Jean	253 953	115 446
Saint-Gilles	160 039	55 787
Saint-Josse-ten-Noode	57 456	59 689
Schaerbeek	312 277	140 749
Uccle	396 796	204 582
Watermael-Boitsfort	117 659	57 313
Woluwe-Saint-Lambert	162 662	103 497
Woluwe-Saint-Pierre	207 802	81 434
TOTAL	3 985 960 *	2 313 998 *

* dont 99,7% souterrain en BT et 100% souterrain en HT.

Fiabilité des réseaux électriques

	2008	2007	2006
Pointe annuelle pour la Région de Bruxelles-capitale	950,784 MW mardi 9 décembre	943,4 MW mardi 15 janvier	946 MW jeudi 2 février
Indisponibilité de l'approvisionnement en électricité			
1. Nombre de pannes basse tension:	8 510	9 443	10 753
Pannes individuelles (ne concernant qu'un seul client)	6 066	6 928	7 847
Pannes de réseaux et coupure pour travaux	2 444	2 515	2 906
Durée moyenne de l'indisponibilité en basse tension	2:45:55	2:49:51	-
2. Nombre d'incidents haute tension			
Sibelga (avec et sans coupure client)	201	219	256
Belgique	3 355	3 509	3 597
<i>Définition: Un incident est une coupure de plus de 3 minutes qui affecte en tout ou en partie le réseau électrique haute tension.</i>			
3. Durée moyenne de l'indisponibilité haute tension			
Sibelga	0:18:32	0:15:55	0:22:44
Belgique	0:37:23	0:37:58	0:39:05
<i>Définition: l'indisponibilité représente la durée moyenne de coupure annuelle à laquelle tout client risque d'être soumis.</i>			
La fréquence de défauts par 100 km de câble (haute tension)	6,8	6,1	7,5

GAZ

Points de fourniture

	2008	2007	2006
Nombre de points de fourniture	483 974	483 508	479 289
- Points de fourniture inactifs	78 256	77 343	78 559
- Points de fourniture actifs	409 718 *	406 165	400 730
Actifs moyenne pression	1 582 *	-	-
Actifs basse pression	408 136 *	-	-

* Données après migration vers NNAM.

	2008
Nombre de points de fourniture par commune - Moyenne Pression (MP) + Basse Pression (BP)	
Anderlecht	46 447
Auderghem	13 282
Berchem-Sainte-Agathe	8 677
Bruxelles	74 756
Etterbeek	22 136
Evere	13 600
Forest	23 059
Ganshoren	9 909
Ixelles	42 336
Jette	19 993
Koekelberg	8 001
Molenbeek-Saint-Jean	32 972
Saint-Gilles	26 007
Saint-Josse-ten-Noode	12 107
Schaerbeek	57 002
Uccle	32 729
Watermael-Boitsfort	9 497
Woluwe-Saint-Lambert	20 015
Woluwe-Saint-Pierre	15 449
TOTAL	487 974

Gaz transporté

	2008	2007	2006
Gaz transporté * (MWh)	10 511 433	9 908 699	10 652 803
- Marché libéralisé	10 511 433	9 908 699	3 801 803
Moyenne pression	2 154 267	2 412 854	1 860 294
Basse pression	8 357 166	7 495 845	1 941 508
- Marché non libéralisé	0	0	6 851 001
Gaz injecté ** (MWh)	10 765 756	10 415 630	10 908 407

* Quantité de gaz transporté sur les réseaux de distribution et facturé aux fournisseurs.

** Quantité de gaz mesuré à l'entrée du réseau.

Gaz transporté par commune (MWh)	2008
Anderlecht	937 269
Auderghem	309 156
Berchem-Sainte-Agathe	167 381
Bruxelles	2 403 058
Etterbeek	387 627
Evere	296 037
Forest	539 814
Ganshoren	164 334
Ixelles	794 749
Jette	386 558
Koekelberg	114 234
Molenbeek-Saint-Jean	486 210
Saint-Gilles	393 827
Saint-Josse-ten-Noode	249 718
Schaerbeek	825 678
Uccle	827 650
Watermael-Boitsfort	307 542
Woluwe-Saint-Lambert	540 788
Woluwe-Saint-Pierre	379 803
TOTAL	10 511 433

Facturation (en euros)

	2008	2007	2006
Travaux clientèle *	3 659 357,39	4 256 577,27	3 946 170,00 (2 147 factures)
Grid Fee **	106 563 955,92	94 895 892,18	22 440 738,53 (515 factures)

* Travaux facturés au client relatifs au raccordement et compteur d'un point de fourniture.

** Redevance perçue auprès des fournisseurs pour l'utilisation des réseaux gaziers de distribution.

Infrastructure des réseaux

	2008	2007	2006
Nombre de compteurs	485 540	481 602	477 832
Nombre de raccordements	186 336	186 151	185 772
- Moyenne pression	2 756	2 745	2 731
Raccordements MP "réseau"	435	433	429
Raccordements MP "clients"	2 321	2 312	2 302
- Basse pression	183 580	183 406	183 041
Nombre de cabines "réseau"	435	433	429
Nombre de lignes de détente "clients"	1 731	1 723	1 713
Nombre de stations de réception (interface avec Fluxys)	7	7	7
Nombre de déversoirs	8	8	9

Longueur des réseaux

	2008	2007	2006
Longueur des canalisations (km)	2 841,3	2 826,1	2 811,2
- Canalisations moyenne pression	600,2	596,7	596,5
- Canalisations basse pression	2 241,1	2 229,4	2 214,7

Longueur des réseaux par commune (en mètres)

	Canalisations moyenne pression	Canalisations basse pression
Anderlecht	75 222	203 992
Auderghem	20 000	97 305
Berchem-Sainte-Agathe	13 911	50 336
Bruxelles	159 637	349 289
Etterbeek	15 914	82 548
Evere	21 925	67 970
Forest	26 626	91 385
Ganshoren	10 047	41 622
Ixelles	27 935	149 868
Jette	16 663	83 956
Koekelberg	5 629	27 187
Molenbeek-Saint-Jean	30 466	119 198
Saint-Gilles	11 311	74 622
Saint-Josse-ten-Noode	5 258	33 875
Schaerbeek	28 637	174 400
Uccle	50 395	252 979
Watermael-Boitsfort	19 897	81 100
Woluwe-Saint-Lambert	36 800	112 674
Woluwe-Saint-Pierre	23 935	146 753
TOTAL	600 208	2 241 059

Sécurité des réseaux gaziers

	2008	2007	2006
Nombre total d'interventions gaz avec déplacement de l'agent de garde	4 665	4 761	5 174
Fuites par agression par des tiers	128	81	81
Nombre d'incidents graves déclarés au SPF Economie et Energie - Division "Sécurité"	5	5	4

ÉCLAIRAGE PUBLIC

	2008	2007	2006
Nombre de luminaires sur les voiries communales	67 586 *	66 535 *	65 305 *
Nombre de nouveaux luminaires	3 939	3 959	3 218
Puissance électrique installée (en kW)	13 492,312	13 433	12 675
Consommation totale de l'EP (en kWh)	57 573 242 ***	57 324 805 ***	57 050 286 **
Nombre de dépannages	8 618	8 939	8 310
Nombre de lampes remplacées suite à dépannage	3 311	4 372	732
Nombre de lampes remplacées en entretien systématique	20 419	24 997	17 425
Longueur des voiries communales desservies (en km)	1 553,4	1 550	1 550

* Sauf Ixelles qui gère encore son éclairage public jusqu'à février 2009.

** A charge des communes.

*** A charge de Sibelga.

	2008
Nombre de luminaires par commune	
Anderlecht	5 750
Auderghem	2 073
Berchem-Sainte-Agathe	1 645
Bruxelles	16 735
Etterbeek	1 987
Evere	3 276
Forest	1 889
Ganshoren	1 531
Ixelles	3 783
Jette	3 172
Koekelberg	655
Molenbeek-Saint-Jean	3 363
Saint-Gilles	2 916
Saint-Josse-ten-Noode	1 580
Schaerbeek	5 295
Uccle	5 579
Watermael-Boitsfort	2 422
Woluwe-Saint-Lambert	4 162
Woluwe-Saint-Pierre	3 556
TOTAL	71 369 *

* L'éclairage public de la commune d'Ixelles n'a pas encore été apporté en usage à Sibelga. Mais Sibelga en assure déjà l'entretien, le dépannage et la consommation.

UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

Audits énergétiques de bâtiments communaux

	2008 *	2007 **
Audits Relighting (éclairage intérieur)	13 bâtiments pour un montant total de 46 206 €	17 bâtiments pour un montant total de 36 865 €
Audits HVAC (Heating, Ventilation and Air Conditionning)	5 bâtiments pour un montant total de 11 040 €	19 bâtiments pour un montant total de 64 543 €
Primes aux investissements "Relighting"	41 dossiers (= prime payée ou promesse de prime ou dossier engineering) pour un montant total de 401 484,29 €	46 dossiers (= prime payée ou promesse de prime ou dossier engineering) pour un montant total de 487 967,42 €
Primes aux investissements "HVAC"	72 dossiers (= prime payée ou promesse de prime ou dossier engineering) pour un montant total de 758 831,77 €	65 dossiers (= prime payée ou promesse de prime ou dossier engineering) pour un montant total de 619 047,71 €

* Chiffres 2008 provisoires.

** Chiffres 2007 - situation à fin 2008.

Logements collectif - situation au 17 avril 2009

	Nombre	2008 Montant total (en euros)
CHAUFFAGE		
Chauffage	58	339 450,69
Régulation et isolations tuyauteries	12	6 613,57
Divers	2	8 241,23
ISOLATION		
Isolation	37	151 049,86
Ventilation mécanique	2	58 311,45
ETUDES		
Etudes et audit	11	26 604,65
EQUIPEMENTS SOLAIRES (dont chauffe-eau solaire)	4	44 505,40
TOTAL	126	634 776,85

Primes au secteur résidentiel - situation au 17 avril 2009

	Nombre	2008 Montant total (en euros)
CHAUFFAGE		
Chauffage	2 057	824 821,00
Régulation thermique	1 770	266 821,85
Chauffe-eau instantané	60	12 000,00
Pompe à chaleur	4	20 000,00
Ventilation mécanique avec récupération de chaleur	31	81 191,98
ISOLATION		
Sols et murs	170	201 471,49
Toit et toiture verte	448	574 704,36
Vitrage	4 251	1 609 960,93
Protection solaire	631	193 872,51
ELECTROMENAGER		
Electroménager - froid	3 240	481 364,18
Electroménager - sèche-linge	1 395	208 893,49
EQUIPEMENTS SOLAIRES		
Chauffe-eau solaire	221	731 660,78
Photovoltaïque	230	1 449 656,54
AUDITS	52	20 030,72
DIVERS	11	27 925,37
TOTAL	14 571	6 704 375,20

Primes au secteur professionnel - situation au 17 avril 2009

	Nombre	2008 Montant total (en euros)
Chauffage et régulation thermique	63	226 083,21
Relighting et variateur de fréquence	6	96 374,44
Audits et études de faisabilité	21	89 638,50
Comptabilité énergétique	3	17 443,65
Isolations	69	482 581,76
Divers	23	179 179,65
TOTAL	185	1 091 301,21

Cogénération

Installation	Date de mise en service	Puissance électrique (kW)	Puissance thermique (kW)	Nombre de moteurs	Production nette d'électricité (kWh)	
					2008	2007
Abattoirs Anderlecht	1999	534	732	1	910 390	1 275 260
Aeropolis	1999	574	695	1	911 650	978 750
Pacheco	1999	510	708	1	1 801 736	1 721 260
Quai des Usines	2000	5 168	3 350	2	14 408 358	13 041 639
Arts et Métiers	2000	606	723	1	1 640 597	1 358 200
Villas de Ganshoren	2000	606	723	1	2 519 610	1 911 120
Centre Monnaie	2000	606	723	1	1 548 970	1 209 529
Vlaams Parlement	2003	341	476	1	927 472	932 767
Brugmann	2002	2 954	3 670	2	8 186 942	6 084 170
ULB Solbosch	2002	3 033	4 068	3	12 877 228	10 885 193
AZ-VUB	2002	3 062	3 888	2	17 989 390	14 353 135
Essegghem I	nov-05	139	207	1	522 168	377 798
Essegghem II	nov-05	139	207	1	611 593	429 986
TOTAL		18 272	20 170	18	64 856 104	54 558 807

Certificats verts

	2008	2007	2006
Nombre de certificats verts (Brugel)	22 354	17 499	15 247,2
- Economie CO ₂ * (tonnes)	5 680	4 442	4 070
- Economie gaz naturel (kWhi)	26 173 000	20 468 000	18 758 000
- Economie gaz naturel Nm ³	2 817 149	2 203 087	2 019 030

* Calculée sur base des certificats verts + turbine de détente cogénération "Quai des Usines".

MESURES SOCIALES

	2008	2007
Nombre de points de fourniture protégés		
- électricité	728	42
- gaz	628	35
Nombre de limiteurs de puissance actifs au 31/12/2008	13 540	11 127
Nombre de limiteurs de puissance placés	14 769	9 133
- protégés	519	39
- non protégés	14 250	9 994
Nombre de limiteurs enlevés	10 763	6 869

RELEVÉS D'INDEX DE CONSOMMATION

	Nombre d'index à relever	Nombre d'index relevés *
Relevés annuels	1 283 808	968 505
Relevés mensuels (cumulés 2008)	443 070	418 520
TOTAL	1 726 878	1 387 025

* Index relevés par les releveurs de Metrix, non compris les index communiqués par les utilisateurs de réseau.

RESSOURCES HUMAINES

Effectif du groupe Sibelga (y compris filiales BNO et Metrix)

	2008		2007	
	TOTAL	%	TOTAL	%
Personnel actif au 31.12.2008 (exprimé en FTE *)	1 008,27	100	942,97	100
Personnel actif au 31.12.2008 (exprimé en HC **)	1020	100	950	100
Selon le sexe (personnel actif, exprimé en HC **)				
Hommes	768	75,3	735	77,3
Femmes	252	24,7	215	22,7
Selon la fonction (personnel actif, exprimé HC **)				
Cadres	105	10,2	90	9,5
Employés	915	89,8	860	90,5
Selon l'âge (personnel actif, exprimé en HC **)				
< 25 ans	97	9,6	94	10
de 25 à 34 ans	290	28,5	268	28,2
de 35 à 44 ans	312	30,5	277	29,1
de 45 à 54 ans	220	21,5	213	22,4
≥ 55 ans	101	9,9	98	10,3

* FTE = Full Time Equivalent (ratio de travail pris en compte).

** HC = Head Count (nombre de personnes employées indépendamment du ratio de travail).

LEXIQUE

Electricité

kWh → *kilowattheure*
unité de consommation d'énergie

GWh → *gigawattheure*
1 million de kWh

TWh → *térawattheure*
1 milliard de kWh

W → *watt*
unité de puissance électrique

kW → *kilowatt*
1 000 W

MW → *megawatt*
1 million de W

GW → *gigawatt*
1 milliard de W

V → *volt*
unité de la tension électrique

kV → *kilovolt*
1 000 V

A → *ampère*
unité d'intensité du courant électrique

kVA → *kilovoltampère*
unité de puissance apparente

MVA → *mégavoltampère*
1 millier de kVA

BT → *basse tension*
(230 et 400 V)

HT → *haute tension*
(36 à 220 kV)

Gaz

kWh → *kilowattheure*
unité de consommation d'énergie

GWh → *gigawattheure*
1 million de kWh

TWh → *térawattheure*
1 milliard de kWh

bar
unité de mesure de pression

BP → *basse pression*
(← 100 mbar)

MP → *moyenne pression*
(→ 100 mbar)

Divers

BRUXELLES ENVIRONNEMENT

→ Administration de l'Environnement et de l'Energie de la Région de Bruxelles-Capitale (ex - IBGE)

BRUGEL

→ Commission de régulation pour le gaz et l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale

CREG

→ Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz
Régulateur fédéral du marché de l'énergie

GRD

→ Gestionnaire de Réseau de Distribution

GRT

→ Gestionnaire du Réseaux de Transport

EAN

→ European Article Numbering

BNO

→ Brussels Network Operations

VIVAQUA

→ Compagnie intercommunale bruxelloise des eaux

GLOSSAIRE

Marché libéralisé

Adresse de fourniture

Adresse au niveau de la voirie où peuvent être situés 1 ou plusieurs points de fourniture.

Point de fourniture ou d'accès

Définit le/les compteurs d'une énergie alimentant un utilisateur de réseau.

Code EAN (European Article Numbering)

Le code EAN est un numéro d'identification unique d'un point de fourniture (ou d'accès) sur le marché européen de l'énergie.

Compteur

Appareil de comptage de la consommation d'électricité ou de gaz naturel.

Raccordement ou branchement

Ensemble des installations électriques ou gazières y compris le compteur reliant l'installation du client au réseau de distribution.

Fournisseur

Entreprise qui vend du gaz ou de l'électricité à des clients finaux en empruntant les réseaux de transport et de distribution.

New Network Access Management (NNAM)

Le département Gestion Accès aux réseaux (Network Access Management) forme le lien avec les différents acteurs du marché libéralisé. Il a mis en place, en 2007 un vaste projet, appelé NNAM, visant à assurer l'indépendance informatique de Sibelga dans le cadre de ce nouveau marché.

Clientèle protégée

Les consommateurs résidentiels d'électricité et/ou de gaz naturel en difficulté de paiement de factures d'énergie peuvent être reconnus comme "client protégé". Sibelga devient alors leur fournisseur et leur assure au départ une livraison limitée.

Divers

Projet Atlas

Nouvelle application cartographique associée à une grande base de données de toutes les infrastructures de nos réseaux.

Smart Metering

Appareillage électronique composé d'une unité métrologique de mesures de grandeurs physiques, d'une unité programmable de traitement et de stockage de l'information. L'utilisation de cette technologie avancée permet de déterminer de manière plus détaillée et plus fréquente la consommation énergétique d'un point de fourniture.

Mixer

Nouvel outil informatique de gestion et d'organisation du relevé des compteurs. Cette application a démarré au 9.2.2009.

Accueil clientèle:

Rue des Poissonniers, 13
1000 Bruxelles

Nos bureaux sont ouverts
du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30
et le vendredi de 8h à 15h45

Contacts:

Service clientèle: 02 549 41 00

Odeur gaz: 02 274 40 44

Pannes d'électricité (24h/24)
et pannes éclairage public: 02 274 40 66

Siège social:

Sibelga s.c.r.l.
Quai des Usines, 16
1000 Bruxelles
RPM/TVA: BE (0) 222.869.673

Colophon:

La réalisation de ce rapport annuel a été
coordonnée par le Département Communication.

Rédaction du rapport d'activités:

Marc Magain

Design et photos:

www.imageplus.be

Impression:

www.bietlot.be

Editeur responsable:

Philippe Massart
Quai des Usines, 16
1000 Bruxelles

**Mixed Sources**

Product group from well-managed
forests, controlled sources

www.fsc.org Cert no. SGS-COC-003720
© 1996 Forest Stewardship Council



Sibelga s.c.r.l.

Quai des Usines 16 - 1000 Bruxelles

Téléphone: 02 274 31 11

Fax: 02 549 43 34

e-mail: info@sibelga.be

www.sibelga.be